Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent unième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 22 mai 2019, à 10 h 30

Président: M. Robert A. Wood ..... (États-Unis d'Amérique)

puis: M^me^ Cynthia Plath ..... (États-Unis d'Amérique)

GE.20-00682 (F) 080520 120520

2000682

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1501e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, distingués Représentants, Mesdames et Messieurs, avant de passer à nos travaux du jour, je vous informe qu'à la date d'hier, lundi 13 mai, à 15 heures, nous avions reçu une demande d'un État non membre souhaitant participer aux travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'observateur. Cette demande figure dans le document CD/WP.617/Add.6, disponible sur vos tables. Toute demande émanant d'un État non membre reçue après la date susmentionnée vous sera présentée pour examen et décision à la prochaine séance plénière. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter cet État à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues, comme annoncé précédemment, cette matinée sera consacrée à la question de la transparence. Nous entendrons le Dr Heather Williams, professeure au King's College London et membre de la délégation américaine à la Conférence. Nous entendrons également Mme Vanessa Wood, membre de la délégation australienne à la Conférence, dans le contexte de la présidence de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement qui est actuellement assurée par l'Australie. Enfin, Mme Trine Heimerback, Représentante permanente adjointe de la Norvège, fera un exposé sur le rôle de la Norvège en sa qualité de Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Je souhaite également la bienvenue aux observateurs qui nous rejoignent aujourd'hui depuis le balcon.

Au terme de ces exposés, nous ouvrirons le débat sur la question de fond qui fait l'objet de la séance d'aujourd'hui. Une fois nos discussions terminées, je donnerai la parole aux délégations qui souhaiteraient soulever une autre question.

Je donne à présent la parole à notre première intervenante, le Dr Heather Williams, membre de la délégation américaine et professeure au King's College. Madame, vous avez la parole.

Mme Williams (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier la délégation américaine, et en particulier l'Ambassadeur Wood, de m'avoir invitée à prendre la parole devant vous tous aujourd'hui sur la question de la transparence, et plus particulièrement sur la transparence du processus mené par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, à savoir le processus P5. Nous nous trouvons dans une situation un peu paradoxale en ce qui concerne les questions de transparence parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires ; j'imagine que chacun d'entre eux soutient que sa doctrine nucléaire est parfaitement claire et totalement transparente. Pourtant, les malentendus demeurent sur plusieurs points et nombreux sont ceux qui affirment vouloir plus de transparence.

Au cours de l'année écoulée, le processus a connu une dynamique positive sous la direction de la Chine concernant cette question de la transparence de la doctrine, mais des efforts supplémentaires peuvent être consentis en termes de transparence, et les États non dotés d'armes nucléaires espèrent assurément que davantage sera fait en la matière.

Je me propose de commencer par un aperçu de la situation actuelle et des progrès dont nous avons été témoins en matière de transparence, et j'y inclurai un bref bilan d'un point de vue académique. Je discuterai ensuite des possibilités dont disposent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour améliorer la transparence, ainsi que des solutions concrètes pour réduire les risques et des perspectives associées aux technologies naissantes.

Mais pour aller directement à l'essentiel, je tiens à souligner l'importance que revêt une transparence accrue en termes de réduction des risques, ainsi que les avantages qui y sont associés. Concrètement, une transparence accrue peut permettre d'éviter les erreurs de calcul, de mettre en place des canaux de communication en cas de crise et de favoriser de nouvelles avancées en matière de maîtrise des armements et de désarmement lorsque le contexte de sécurité le permet. De manière indirecte, la transparence renforce la confiance ; elle démontre un certain engagement en faveur du dialogue et de la responsabilité nucléaire.

J'espère donc être en mesure de proposer quelques idées concrètes qui permettront de renforcer la transparence, et j'attends avec intérêt vos réactions à ce sujet.

En ce qui concerne la transparence, je distingue cinq manières différentes dont les États peuvent la démontrer : premièrement, l'établissement de rapports ; deuxièmement, la clarté de la doctrine, en vue d'y inclure la politique déclaratoire ; troisièmement, la maîtrise des armements et d'autres mesures de confiance ; quatrièmement, les activités de vérification ; et, enfin, cinquièmement, l'engagement avec les organisations non gouvernementales (ONG), les experts et les universitaires.

Alors, quels sont les progrès réalisés à ce jour ? Pour ce qui est de la présentation de rapports, le Royaume-Uni produit les rapports les plus détaillés et, surtout, il donne l'occasion de discuter de ses rapports nationaux et il engage un dialogue approfondi avec des acteurs extérieurs. Jusqu'à il y a peu, les États-Unis publiaient également les chiffres relatifs à leurs stocks, ce qui constitue une autre solution pour accroître la transparence. Les autres détenteurs d'armes nucléaires produisent des rapports dans une mesure différente et ne le font pas avec le même niveau de détail que le Royaume-Uni, en particulier.

En ce qui concerne la clarté de la doctrine, la doctrine des États-Unis est celle qui décrit avec le plus de détails sa politique déclaratoire, le pays précisant qu'il envisagerait le recours aux armes nucléaires en réponse à des cyberattaques contre le commandement et le contrôle nucléaires. Les États-Unis sont également le seul pays à avoir déclaré qu'ils maintiendraient toujours un élément humain dans le processus décisionnel nucléaire et qu'ils ne placeraient pas d'armes nucléaires sur des systèmes entièrement autonomes. Selon moi, il convient également de saluer la Russie pour la manière dont elle a tenté de clarifier certains points de sa doctrine nucléaire et de dissiper les malentendus, notamment sur la question de savoir si sa doctrine est une doctrine de « l'escalade au profit de la désescalade », ce qui n'est pas le cas, comme la Russie l'a indiqué à plusieurs reprises.

Quant à la maîtrise des armements et aux mesures de confiance, nous devons prendre très au sérieux les conséquences de la dénonciation des accords de maîtrise des armements. Nous vivons une période sans précédent marquée par l'absence de vérification des systèmes d'armes stratégiques. Cette situation se traduira par des échanges de données insuffisants et une pénurie d'instances telles que la Commission consultative bilatérale, qui sont des organes importants pour accroître la transparence. D'autres détenteurs d'armes nucléaires participent régulièrement à divers échanges tels que les dialogues dits « track 1.5 », mais c'est peut-être dans ce domaine de la transparence que les efforts peuvent être les plus soutenus et que les risques sont les plus grands.

S'agissant de la vérification du désarmement, l'initiative lancée par le Royaume-Uni et la Norvège a établi un précédent important, et d'autres suivent cet exemple, notamment l'initiative quadripartite réunissant les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède et la Norvège, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le prochain exercice de désarmement qui réunira cet automne l'Allemagne et la France.

Le dernier domaine de transparence concerne l'engagement avec les ONG, et sur ce point, je dois admettre que je ne peux que m'appuyer sur mon expérience personnelle, mais les États-Unis nouent un dialogue régulier avec diverses ONG, notamment en rencontrant régulièrement des représentants de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires et d'autres partisans du Traité d'interdiction des armes nucléaires lors de réunions sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Royaume-Uni invite aussi régulièrement des ONG et des universitaires à rejoindre sa communauté sur la politique nucléaire et à participer à l'élaboration de ses rapports. Je ne peux que formuler des hypothèses quant au degré de transparence dont font preuve la France, la Chine et la Russie à l'égard de leurs nouvelles communautés d'ONG, mais dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à tout le moins, j'ai pu constater que les États-Unis et le Royaume-Uni se montraient extrêmement ouverts.

J'espère que cela illustre les efforts actuels déployés en matière de transparence, notamment les récentes mesures de transparence de la doctrine adoptées au sein du processus P5, un processus mené par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Mais, encore une fois, il est possible d'en faire davantage. Nous avons réfléchi à des moyens d'accroître encore la transparence, en particulier parmi les cinq États dotés d'armes

nucléaires, et de tirer parti de la dynamique positive constatée à Beijing, au moment où le Royaume-Uni prend la tête du processus. Je vais vous exposer quelques objectifs potentiels à court et à long terme.

À court terme, les pays pourraient adopter des mesures unilatérales pour accroître leur transparence. Les pays du P5 pourraient prendre part à des initiatives de vérification du désarmement afin de promouvoir la transparence, de renforcer la confiance avec les États non dotés d'armes nucléaires et d'apporter une contribution concrète à un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, ils pourraient déployer des efforts supplémentaires pour clarifier leurs doctrines nucléaires. Je pense notamment au Royaume-Uni qui pourrait, et devrait, élaborer un nouveau livre blanc afin de clarifier sa doctrine nucléaire. Une récente enquête de la Chambre des Lords a porté sur le Traité de non-prolifération nucléaire et la question du désarmement et, pour être honnête, les représentants du gouvernement britannique ont communiqué des informations divergentes sur le contenu de la politique déclaratoire du Royaume-Uni, si bien qu'une certaine confusion peut également exister en interne.

Au sein des États du P5, les États-Unis et la Russie pourraient relancer le dialogue sur la stabilité stratégique, et si celui-ci est couronné de succès, il pourrait être étendu aux autres membres du groupe. Lors de la prochaine réunion des cinq États dotés d'armes nucléaires, tous les membres devraient s'engager à poursuivre le processus P5 au-delà de la Conférence d'examen de 2020. En sa qualité de chef de file et représentant des États du P5 à la Conférence d'examen, le Royaume-Uni devrait fournir à toutes les parties au Traité et aux États non dotés d'armes nucléaires des comptes rendus complets et détaillés des discussions tenues par les États du P5. En outre, les États du P5 pourraient publier une déclaration commune dans laquelle ils s'engageraient à continuer à promouvoir la transparence des doctrines, à respecter le Traité et, éventuellement, à se montrer un peu plus ambitieux en souscrivant à des mesures telles qu'un moratoire sur les essais.

À long terme, les États du P5 devraient établir un programme visant à réduire les risques et à garantir le maintien de mesures de transparence, telles que la transparence de la doctrine, afin d'éviter les erreurs de calcul et de fournir des informations sur les efforts déployés en matière de sûreté et de sécurité. Mais, là encore, l'un des aspects importants de la transparence tient à l'identité des parties en présence. Avec quelles parties convient-il de faire preuve de transparence ? Les États du P5 devraient inviter les États non nucléaires ou les États non parties au Traité, les groupes tels que l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, les ONG et la société civile à prendre part à leurs discussions et à les observer.

Lors de la récente enquête de la Chambre des Lords, Des Browne, l'un des fondateurs du processus P5, a déploré que ce dernier soit devenu un « cartel » et a affirmé qu'il se limitait à une discussion entre les seuls États du P5 au lieu d'être totalement inclusif. L'année 2020 sera l'occasion de faire preuve de transparence et d'essayer de dissiper le sentiment que les États du P5 forment un cartel.

Les technologies naissantes constituent un point qui mérite tout particulièrement d'être examiné plus en détail, c'est pourquoi j'aimerais maintenant vous soumettre quelques idées à ce sujet. La tenue d'un cycle de dialogues sur les technologies naissantes pourrait être envisagée.

Nous n'appréhendons pas encore pleinement les risques associés à des technologies telles que la cybernétique, l'intelligence artificielle et les planeurs hypersoniques, mais nous pensons que ces technologies seront particulièrement dangereuses pour les systèmes de commandement et de contrôle nucléaires. La cybernétique et l'intelligence artificielle sont susceptibles d'accroître les risques d'erreurs de calcul dans les décisions relatives au nucléaire. Comme je l'ai mentionné, aux États-Unis, la révision de la position nucléaire a clairement établi que des attaques non nucléaires pouvaient conduire à une escalade nucléaire. En outre, les capacités à double usage, telles que les missiles de croisière et les missiles hypersoniques, nuisent à la transparence et renforcent les ambiguïtés.

Quelles sont les possibilités dont nous disposons à cet égard ? La première possibilité, qui est aussi la première étape, doit consister à cerner le problème. De quelles technologies parlons-nous ?

Il conviendra notamment de nouer le dialogue avec le secteur privé et l'industrie, qui, pour être honnête, accomplissent le travail le plus innovant en ce qui concerne bon nombre de ces technologies. Cette démarche pourrait inclure un dialogue de type « track 1.5 » pour mieux comprendre les risques et, là encore, pour accroître la transparence. En outre, les États du P5 pourraient publier une déclaration commune dans laquelle ils s'engageraient à ne pas utiliser d'armes cybernétiques pour cibler leurs systèmes de commandement et de contrôle nucléaires respectifs. Ils pourraient également publier une déclaration limitant le rôle de l'intelligence artificielle dans l'infrastructure nucléaire, en particulier le commandement et le contrôle, et envisager la possibilité d'intégrer les planeurs hypersoniques dans les régimes de maîtrise des armements. De plus, ils pourraient déployer des efforts supplémentaires pour clarifier leurs positions et doctrines nucléaires, en particulier la politique déclaratoire, en réponse aux technologies naissantes et aux menaces pesant sur les systèmes nucléaires.

Outre le processus P5, de nombreuses autres initiatives peuvent se révéler utiles pour accroître la transparence dans le domaine des technologies naissantes, comme l'initiative des États-Unis sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire, les travaux du Ministère allemand des affaires étrangères, en particulier sur les technologies naissantes et la maîtrise des armements, et l'approche suédoise dite « Stepping stones », qui sera lancée prochainement.

Pour conclure, je tiens également à être tout à fait réaliste et honnête à ce sujet. Je suis consciente des défis que pose la transparence. Comme nous le savons tous, les tensions géopolitiques et les différends entre les États du P5 demeurent. Toutes les parties concernées auront beaucoup de mal à surmonter la méfiance héritée du passé. Certains malentendus subsistent également. Cependant, une difficulté supplémentaire tiendra au fait que de nombreux États non dotés d'armes nucléaires feront valoir que le renforcement des mesures de transparence dans le cadre du processus P5 n'est tout simplement pas suffisant, qu'il ne témoigne pas d'un effort consenti de bonne foi. Il convient également d'en tenir compte. Il est toutefois évident, du moins je l'espère, que les États du P5 accordent une grande importance à la transparence et qu'il convient de la promouvoir et de la renforcer dans des instances telles que celle-ci. Nous devons saluer les progrès réalisés jusqu'à présent, en particulier le rôle joué par la Chine lors des récentes réunions des cinq États dotés d'armes nucléaires, mais nous devons également examiner les moyens de poursuivre sur cette lancée et de tirer parti de ce qui semble constituer une dynamique potentiellement positive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Williams de sa déclaration. Je souhaite maintenant la bienvenue à M^me^ Vanessa Wood, membre de la délégation australienne à la Conférence du désarmement.

M^me^ Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur, et merci à vous, D^r^ Williams. Cela nous donne matière à réflexion.

Je réfléchissais à ce que je pourrais dire à la Conférence du désarmement au sujet de la transparence, au type de questions sur lesquelles il est utile que chacun se penche, afin que nous puissions en discuter un peu plus tard. Pourquoi la transparence est-elle importante ? En quoi la présentation de rapports nous aide-t-elle ? Quelles sont nos attentes en matière de rapports et pourquoi ? Et comment pouvons-nous utiliser les informations fournies ? Quelles sont les contraintes de sécurité et pourquoi ? Et si les États non dotés d'armes nucléaires saisissent mieux cette situation, pouvons-nous formuler des suggestions sur les informations qui nous seraient utiles ? Comment pouvons-nous garantir le maintien d'un processus dynamique ? Est-il nécessaire de pouvoir comparer les rapports, et cela est-il même possible ? Pouvons-nous améliorer l'accessibilité des informations ? Comment faire en sorte que les coûts et les charges liés aux rapports restent gérables sans compromettre leur utilité ? Et en quoi cela est-il pertinent pour la Conférence ?

Comme l'Ambassadeur Wood l'a indiqué, l'Australie occupe actuellement le poste de coordinatrice de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement, un groupe interrégional composé de 12 pays qui se consacre à la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010. Les travaux sur la transparence des rapports constituent l'une des principales préoccupations de l'Initiative. Je vais donc

présenter certains des travaux sur la transparence récemment menés par l'Initiative à la dernière session du Comité préparatoire. Je constate toutefois que de nombreux autres membres de l'Initiative sont présents dans la salle et je les invite à exprimer leurs points de vue, dans la mesure où nous sommes un groupe très diversifié.

Mes propos ne seront pas tous exprimés du point de vue de l'Initiative. Je formulerai également certaines observations et considérations afin de susciter des échanges interactifs et de proposer des pistes de réflexion en tant que communauté, y compris à la Conférence du désarmement. Ainsi, quels efforts l'Initiative a-t-elle déployés en matière de transparence et de rapports, et pourquoi ?

Les efforts déployés par l'Initiative pour renforcer la transparence ont essentiellement consisté à encourager les États parties au Traité sur la non-prolifération à produire davantage de rapports sur la mise en œuvre du Traité − et je tiens à souligner que les efforts de l'Initiative ciblent à la fois les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés. Nous préconisons également l'établissement de rapports sur tous les éléments du Traité. Selon nous, la soumission de rapports nationaux et l'examen de ces rapports peuvent favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les États. Dans le récent document de travail que nous avons présenté au Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, nous avons mis en évidence le fait que les efforts destinés à améliorer la transparence, notamment par la fourniture d'explications et l'échange d'informations sur la doctrine, la stratégie et les capacités nucléaires, contribuaient à renforcer la confiance et pouvaient favoriser de nouvelles réductions des armes nucléaires. Les rapports permettent donc d'illustrer de manière concrète l'engagement des cinq États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité en matière de transparence et de responsabilité, des éléments qui peuvent se révéler déterminants pour instaurer la confiance et insuffler une dynamique positive dans divers domaines en vue de la Conférence d'examen de 2020 et au-delà.

Depuis 2012, l'Initiative estime que le consensus sur un formulaire unique de notification est une condition essentielle à tout effort visant à promouvoir une présentation plus efficace des rapports. Un tel formulaire pourrait fixer des seuils et établir un cadre commun de référence pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Traité. Dans la perspective de 2020, l'Initiative a encouragé tous les États parties à faire rapport à la Conférence d'examen de 2020 en se servant du formulaire unique de notification proposé par l'Initiative en 2017 et en 2018. Nous avons également proposé de prévoir le temps nécessaire pour se concentrer sur la question de la présentation de rapports nationaux sur l'application du Traité sur la non-prolifération. Ces discussions pourraient être mises à profit pour examiner une série de questions, telles que la mise en évidence et la suppression des obstacles à la présentation de rapports dans des conditions optimales et l'accord sur le ou les formulaires de notification à utiliser pour faire rapport.

À la dernière session du Comité préparatoire, l'Initiative a tenu compte des observations formulées. Nous avons affiné notre modèle de présentation de rapports en utilisant un tableau indicatif des éléments sur lesquels les États dotés d'armes nucléaires, les États non dotés d'armes nucléaires avec capacités nucléaires avancées et les États non dotés d'armes nucléaires sans capacités nucléaires avancées sont censés faire rapport. L'objectif était de mieux cibler les rapports pour chaque catégorie afin d'épargner aux États la charge d'aborder des points qui ne les concernent pas. Nous espérons que le tableau indicatif, ainsi que le modèle de présentation de rapports, permettront à la Conférence d'examen 2020 de parvenir à un accord sur un formulaire de notification à utiliser pour le prochain cycle d'examen.

Venons-en maintenant à diverses considérations. Je pense que les formulaires uniques de notification présentent des avantages et des inconvénients, dont certains ont été soulevés à la session du Comité préparatoire. D'une part, l'Initiative fait valoir que la présentation régulière de formulaires uniques de notification permet de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés d'un commun accord, à savoir le plan d'action 2010, et que les résultats peuvent être comparés entre les États parties et les progrès mesurés sur la durée. Les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération disposent déjà d'un modèle unique de présentation de rapports, mais est-ce suffisant ? Il a été approuvé en 2013, avant mon entrée en fonction, et j'aimerais

donc en savoir un peu plus sur le processus qui a mené à son élaboration, savoir s'il est effectivement utilisé et si des consultations ont été menées avec les États non dotés d'armes nucléaires sur les éléments qu'ils jugeraient utiles.

Certains se demandent s'il est vraiment utile ou même possible de procéder à des comparaisons entre les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération. Plus nous en apprenons sur la doctrine et les positions en matière de stabilité stratégique, plus nous comprenons à quel point chaque État doté d'armes nucléaires est différent. Risquons-nous de passer à côté d'informations importantes si nous nous montrons trop rigides à l'égard d'un modèle unique ? Et comment garantir que les rapports n'imposent pas une charge trop lourde, en particulier pour les États non dotés d'armes nucléaires ? Cette question concerne non seulement le Traité, mais aussi toutes les conventions de maîtrise des armements qui prévoient des obligations en matière de rapports. Si l'on considère la dernière session du Comité préparatoire, seuls neuf des 191 États parties ont soumis des rapports au Comité préparatoire. Cela représente 4 % des États parties. Deux d'entre eux étaient des États dotés d'armes nucléaires. Je ne dis pas que chaque État partie doit faire rapport à chaque session du Comité préparatoire, mais la communication régulière de nouvelles informations devrait réduire la charge et, plus important encore, favoriser une culture d'ouverture, de partage des informations et de meilleures pratiques qui renforce la confiance.

Me faisant l'écho du D[r] Williams, je tiens à saluer en particulier l'approche adoptée par le Royaume-Uni dans son rapport national. Celui-ci a été présenté sous la forme d'un projet, et le Royaume-Uni a sollicité de manière très active des retours d'information en vue d'affiner le rapport final à soumettre à la Conférence d'examen. Le rapport du Royaume-Uni a fait l'objet d'une discussion très constructive au sein du Comité préparatoire. Je salue également le fait que la Chine a présenté un rapport et me félicite que les autres États dotés d'armes nucléaires aient l'intention de faire rapport à la Conférence d'examen. Je les encourage à soumettre ces rapports au plus tôt, afin que les États parties aient le temps de prendre connaissance des informations qui y figurent.

La présentation de rapports n'est pas la seule façon de faire preuve de transparence. L'Initiative s'est concentrée sur cette question, mais il existe d'autres possibilités. Je tiens à saluer les efforts fructueux déployés par la Chine dans la coordination du processus P5 engagé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et je me réjouis de l'annonce relative à la tenue, par ces cinq États, d'un événement conjoint sur la doctrine nucléaire lors de la Conférence d'examen de l'année prochaine. Les manifestations parallèles que les États-Unis ont organisées à plusieurs reprises dans le cadre de leur révision de la position nucléaire se sont révélées très utiles, mais je pense que c'est la première fois qu'un événement conjoint aura lieu. Je recommande donc de lui consacrer suffisamment de temps. Je tiens à faire remarquer que d'autres parties publient également en ligne des informations sur leurs politiques de sécurité et font des déclarations à la Conférence du désarmement. À la session du Comité préparatoire, la France a notamment présenté un document sur sa doctrine et ses forces nucléaires.

Il est très important que nous discutions activement du contenu des rapports et que nous reconnaissions et saluions la transparence dont font preuve les pays, afin de favoriser un dialogue dynamique entre les États parties. L'Initiative ne se veut pas rigide dans son approche, et l'une des raisons pour lesquelles nous entretenons des contacts réguliers avec les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération est que nous voulons connaître leur point de vue et savoir ce qu'ils estiment possible et pourquoi. Une manière de concevoir la transparence est de l'envisager sous l'angle du comportement et de la culture de l'ouverture.

Un modèle unique de présentation de rapports peut être perçu comme une approche expansive ou réductrice. Nous préférerions qu'il soit envisagé comme un outil qui ne limite pas les informations fournies par les États dotés d'armes nucléaires. Une certaine souplesse devrait être prévue en ce qui concerne la communication d'informations plus détaillées, et il convient de l'encourager. Et si les États dotés d'armes nucléaires ont des raisons de penser que certaines informations ne peuvent pas être communiquées, il serait utile de les connaître. Un autre aspect pratique concerne la facilité d'accès à l'information : je ne trouve pas le site Internet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires très convivial. Il

serait judicieux de prévoir un espace sur le site Internet du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies dans lequel les rapports relatifs au Traité sur la non-prolifération seraient conservés, de façon à pouvoir accéder rapidement aux rapports présentés par chaque État partie au fil du temps. Un espace est normalement prévu pour les États dotés d'armes nucléaires, mais je ne suis pas convaincue que celui-ci soit réellement opérationnel.

Lors de la dernière session du Comité préparatoire, j'ai été véritablement encouragée par les discussions consacrées à la transparence. Il s'agissait de ma troisième session, et ce fut pour moi le débat le plus fructueux que nous ayons mené au cours du cycle d'examen. L'Initiative a mené des discussions constructives avec les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, le Mouvement des pays non alignés et la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous avons pu apprécier l'approche active et positive suivie par le Royaume-Uni, le rapport de la Chine, les excellentes discussions qui ont eu lieu lors des manifestations parallèles et la déclaration des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Si l'on examine les déclarations faites dans le cadre du Comité préparatoire, plusieurs d'entre elles ont mentionné l'importance d'un dialogue ouvert et constructif, notamment la déclaration des États du P5 prononcée par l'Ambassadeur Fu Cong.

Nous avons reçu des retours très positifs lors de la manifestation parallèle sur la transparence. Une personne a déclaré que le modèle accompagnant le tableau indicatif aidait effectivement les pays à assurer la coordination interne, en permettant la mise en place d'une routine interne et en aidant les parties prenantes nationales à se familiariser avec les informations nécessaires. Le plus important reste cependant le dialogue relatif aux rapports eux-mêmes, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles certaines informations sont fournies et d'autres non. Connaître ces raisons nous permet de mieux appréhender d'autres éléments importants comme la vérification et la réduction des risques. La flexibilité du format a également été mentionnée comme un point important. Dans le passé, certains pays ont présenté des rapports sur des éléments qui n'étaient pas répertoriés mais qui étaient tout de même utiles. En outre, certains ont indiqué que même si le modèle de l'Initiative n'était pas utilisé, il constituait néanmoins une liste de vérification précieuse qui pouvait servir à l'établissement de rapports. Les explications sur la manière d'interpréter les changements figurant dans les rapports sont également très importantes − il est utile pour un pays d'expliquer dans son rapport pourquoi les choses ont changé d'une année à l'autre.

Qu'en est-il de la pertinence pour la Conférence du désarmement ? D'après moi, cela est tout à fait pertinent. Je sais que la transparence dans le domaine des armements est à l'ordre du jour de la Conférence depuis des années, mais depuis mon entrée en fonction, nous n'en avons pas vraiment discuté sur le fond. Je pense qu'à l'origine, ce point était davantage axé sur le registre de l'Organisation des Nations Unies et les armes classiques, mais rien ne nous empêche de discuter de manière plus générale de la transparence au sein de la Conférence, dans le cadre du processus de négociation. C'est également l'occasion pour les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération de faire preuve d'un niveau de transparence similaire.

En conclusion, je nous engage tous à mener une réflexion et à envisager la transparence selon une approche globale, allant au-delà de l'accès à l'information et s'inscrivant dans un processus de confiance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Wood de sa déclaration. Je donne à présent la parole à M^me^ Trine Heimerback, Représentante permanente adjointe de la Norvège.

M^me^ Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je suis ravie d'être présente parmi vous pour aborder un sujet qui revêt une grande importance pour la Norvège depuis plusieurs années, à savoir la vérification du désarmement nucléaire. Vous n'êtes pas sans savoir que le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire a récemment achevé ses travaux et adopté un rapport de consensus. Le Groupe était présidé par M. Knut Langeland, Ambassadeur de Norvège.

Dans sa résolution 71/67, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux comptant jusqu'à 25 membres choisis selon une répartition géographique équitable, qui serait chargé d'examiner le rôle de la vérification

dans la progression du désarmement nucléaire. Cette résolution confiait également au Secrétaire général la tâche de solliciter les vues des États Membres sur la mise au point et le renforcement de mesures concrètes et efficaces de vérification du désarmement nucléaire et sur l'importance de telles mesures pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires.

Le Groupe, qui travaillait sur la base du consensus, a tenu trois sessions en 2018 et 2019, ici, à Genève. À sa première session, le Groupe a décidé qu'il fallait définir ce qu'était la vérification du désarmement nucléaire et les principes connexes, par quelles parties une telle vérification pourrait être conduite et selon quelles modalités. À sa première session, le Groupe a également assisté à des présentations sur les activités de vérification menées dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux et sur plusieurs initiatives et exercices de vérification du désarmement nucléaire récents ou en cours.

Le Groupe a ensuite examiné différentes formules et procédé à un échange de vues approfondi sur le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Les débats ont été guidés par le rapport du Secrétaire général et ont mis au jour des points de vue très divers. Les délibérations n'en ont pas moins fait émerger des points de convergence sur un certain nombre de sujets, ce qui a permis au Groupe de tirer des conclusions et de formuler des recommandations.

Les membres du Groupe ont été invités à produire des documents de travail. En tout, 17 documents de ce type ont été présentés. Ils ont été examinés lors des deuxième et troisième sessions du Groupe et sont tous disponibles en ligne.

Au cours du débat général, le Groupe a souligné qu'il n'avait pas pour mandat de créer un régime de vérification spécifique et que tout régime de vérification du désarmement nucléaire devait prendre assise sur des obligations conventionnelles spécifiques. Le Groupe a toutefois constaté qu'une vérification efficace pourrait contribuer à renforcer la confiance réciproque. Un certain nombre de personnes ont fait valoir que les travaux du Groupe en matière de vérification faciliteraient probablement les futurs processus de désarmement nucléaire et qu'un régime de vérification multilatérale crédible dans lequel tous les États auraient confiance serait indispensable à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le groupe a discuté du cadre institutionnel, des structures d'appui et du renforcement des capacités en matière de désarmement nucléaire. Des efforts supplémentaires sont nécessaires sur ces éléments. Le Groupe a examiné de manière approfondie la vérification du désarmement nucléaire du point de vue conceptuel.

Des vues convergentes ont été exprimées sur une liste non exhaustive de sept principes de vérification du désarmement nucléaire : (1) la vérification du désarmement nucléaire doit être conforme au droit international ; (2) les mesures de vérification du désarmement nucléaire doivent être établies par les parties à un traité donné ; (3) la vérification du désarmement nucléaire doit être conforme aux obligations juridiques applicables en matière de non-prolifération, aux exigences en matière de sûreté et de sécurité et à la nécessité de protéger les informations autrement sensibles ; (4) la vérification du désarmement nucléaire doit permettre de garantir que les parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du traité concerné, tout en tenant compte de la nécessité d'utiliser efficacement les ressources ; (5) les dispositions relatives à la vérification du désarmement nucléaire énoncées dans un traité donné doivent clairement établir les obligations des parties concernées ; (6) aucun futur régime de vérification du désarmement nucléaire ne saurait être discriminatoire envers l'une quelconque partie d'un traité donné ; et (7) les modalités de vérification doivent être conformes aux objectifs, à la portée et à la nature des accords.

À l'issue de son examen du rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, le Groupe est parvenu aux conclusions suivantes :

- Le désarmement nucléaire est une entreprise continue dont la communauté internationale doit examiner assidûment tous les aspects, en particulier la vérification.
- La vérification est essentielle au processus de désarmement nucléaire et à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

- Le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire sera déterminé au cas par cas dans le cadre de la négociation d'accords juridiquement contraignants portant sur la question du désarmement nucléaire.
- Un régime de vérification crédible et dans lequel tous les États auraient confiance est fondamental à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.
- Des mesures de confiance peuvent compléter les accords de vérification du désarmement nucléaire conclus entre les parties à un traité donné.
- Toute participation à la vérification du désarmement nucléaire doit être strictement conforme aux obligations juridiques internationales applicables en matière de non-prolifération ainsi qu'aux autres prescriptions légales.
- Tous les États peuvent contribuer à certains aspects de la vérification du désarmement nucléaire et sont complètement libres d'élaborer des techniques et des méthodes de vérification.

Dans son rapport de consensus, le Groupe a recommandé :

- que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les entités compétentes des mécanismes internationaux de désarmement examinent le présent rapport, conformément à leurs mandats respectifs ;
- que d'autres travaux se rapportant au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire soient envisagés à la lumière du présent rapport.

Au cours des délibérations, plusieurs propositions concernant les prochaines étapes possibles ont été présentées. Ces propositions, qui, sans avoir fait l'objet d'un accord, ont suscité de nombreux débats, étaient les suivantes :

- un travail de réflexion pourrait continuer d'être mené concernant la définition de la vérification du désarmement nucléaire ;
- des précisions pourraient être apportées sur la portée de la vérification, les questions institutionnelles, la gouvernance et le financement de la vérification ;
- un groupe d'experts gouvernementaux pourrait pousser plus loin la réflexion concernant la création d'un groupe d'experts chargé des aspects scientifiques et techniques de la vérification du désarmement, comme cela a été proposé dans un document de travail ;
- un groupe d'experts gouvernementaux pourrait prendre le relais des travaux menés par l'actuel Groupe concernant les aspects théoriques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire ;
- un mécanisme volontaire de financement des activités de renforcement des capacités pourrait être mis en place (sous la forme d'un fonds d'affectation spéciale pour la vérification du désarmement nucléaire), comme cela a été proposé dans un document de travail ;
- le Secrétaire général de l'ONU pourrait solliciter les vues des États Membres concernant leur éventuelle participation à des activités de renforcement des capacités en matière de vérification du désarmement nucléaire.

La Norvège collaborera avec les États qui souhaitent faire avancer ces travaux et présentera une résolution à la Première Commission de l'Assemblée générale, à New York, à l'automne prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Heimerback de sa déclaration. Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur le thème de la transparence. Le premier orateur sur ma liste est le Représentant permanent du Royaume du Maroc.

M. Zniber (Maroc) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre direction, permettez-moi de vous présenter nos félicitations pour votre présidence de la Conférence du désarmement et aussi pour les débats opportuns et intéressants que vous avez engagés.

Nous exprimons également notre gratitude à nos collègues des délégations australienne et norvégienne, ainsi qu'à M^me^ Heather Williams, de la délégation des États-Unis d'Amérique, pour les éclaircissements très utiles qu'elless ont apportés sur leur vision de la transparence dans le domaine du désarmement.

Nous nous réjouissons du choix de cette thématique qui constitue le point 7 de l'ordre du jour de la présente session, comme chacun sait, et qui a fait l'objet d'un fructueux échange entre les délégations à l'occasion des travaux de l'Organe subsidiaire 5 dans le cadre de la session précédente de la Conférence.

De notre point de vue, la transparence dans le domaine du désarmement passe nécessairement par la prise de mesures visant à établir et à renforcer la confiance à travers l'échange volontaire des informations pour établir la compréhension et la confiance mutuelles, réduire les malentendus et les erreurs de jugement, et enfin clarifier les intentions, dans le but ultime de réduire le risque d'une confrontation armée et d'une mise en péril de la sécurité et de la paix. Ces mesures peuvent servir de référence et de base aussi pour mettre en place des mesures juridiquement contraignantes dans le domaine du désarmement.

C'est dans cet esprit qu'au cours de ces dernières années, mon pays s'est résolument engagé et a œuvré en toute modestie à faire prévaloir les principes de transparence et de confiance dans le domaine du désarmement, en accordant une grande importance à l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de données d'expérience, ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale et régionale. Cet engagement du Royaume du Maroc s'est manifesté par la participation à plusieurs activités et événements liés à la promotion de la transparence dans le domaine du désarmement, et l'organisation de telles activités.

Permettez-moi ainsi de citer quelques exemples de ces activités engagées, organisées ou accompagnées par mon pays. Il s'agit notamment de la tenue, en mai 2017, à Rabat et Casablanca, d'un exercice d'examen par les pairs sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et de l'hébergement, en mai 2018, de la seizième réunion régionale des autorités nationales des États parties africains à la Convention sur les armes chimiques, sur laquelle j'avais fait, Monsieur le Président, un compte rendu détaillé au sein même de l'une des séances plénières de notre Conférence, ici à Genève. Troisièmement, l'organisation, en février 2016, d'un colloque de formation aux pratiques exemplaires dans les domaines du contrôle des exportations et de la sécurité connexe des frontières, qui avait pour objectifs de remplir les engagements du Maroc liés aux exigences de la résolution 15/40 de l'Assemblée générale et d'adhérer formellement aux pratiques des régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Quatrièmement, la tenue, en novembre 2018, assez récemment, d'un atelier interministériel auquel ont participé les autorités du Maroc et des États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Cinquièmement, l'organisation, en mars 2017 à Marrakech, conjointement avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, d'un colloque international consacré à la lutte contre le trafic d'armes via les frontières terrestres et maritimes, qui a réuni des représentants de plus de 60 pays, issus notamment des régions d'Afrique et du Moyen-Orient. Sixièmement, la participation aux différents sommets sur la sécurité nucléaire et aux réunions tenues dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire dont le Maroc est non seulement un membre actif, mais dont il préside en outre certains des groupes de travail.

Monsieur le Président, dans un contexte marqué par la dégradation de l'environnement de sécurité internationale, comme on le constate malheureusement et avec regret, la polarisation s'accentue, les principaux éléments du système international de contrôle des armements sont de plus en plus remis en cause et les tensions régionales et les crises de prolifération resurgissent. Il est donc plus que jamais crucial pour nous de réaffirmer notre attachement aux vertus du dialogue collectif, de la transparence, et du multilatéralisme et, en particulier, je le souligne fortement, dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi nous relayons les appels déjà lancés en faveur de la préservation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. C'est une urgence. Il s'agit ainsi d'éviter une nouvelle course aux armes nucléaires à grande échelle. La disparition de ce Traité rendrait le monde moins sûr et plus instable. Nous appelons

également de nos vœux la prolongation et le renforcement du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui arrive à échéance, comme on le sait, très bientôt, en 2021. De telles initiatives seraient un signal fort de l'attachement aux vertus du dialogue et un prélude à la création des conditions adéquates au lancement de négociations d'instruments juridiques de désarmement, ce qui favoriserait le passage d'une culture de la force et de la confrontation à une culture de la tolérance et du dialogue, une culture de la paix qui doit présider naturellement ici, à Genève, à nos travaux dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Aussi, compte tenu de l'évidente menace catastrophique des armes nucléaires, le Maroc rappelle la nécessité de s'attaquer à cette menace mondiale par des actions urgentes qui, je le répète, doivent être courageuses et progressives, pour parvenir à leur interdiction, également à travers la mise en œuvre complète des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et notamment des mesures de transparence qui y sont prévues. Ainsi, la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires constitue pour nous une optique importante sur la voie du désarmement nucléaire. Le Maroc souligne son attachement à la mise en œuvre effective de la résolution de 1995 pour affranchir la région du Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive, ce qui est aujourd'hui plus que jamais, Monsieur le Président, une urgence absolue. De surcroît, la conclusion de traités portant sur les garanties négatives de sécurité, également en termes de transparence, ainsi que sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi que la conclusion d'un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui s'inscrive dans la voie du désarmement, revêtent une importance centrale pour ma délégation, qui appelle tous les membres de notre Conférence à faire preuve de la flexibilité et de la transparence nécessaires pour que l'on puisse avancer ensemble vers nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume du Maroc de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vous remercie également d'avoir organisé ce débat essentiel aujourd'hui. Je tiens également à remercier le D[r] Williams, M[me] Wood et M[me] Heimerback pour leurs excellents exposés.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux autres orateurs qui ont salué les efforts déployés par la Chine, en tant que coordinatrice du processus suivi par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (processus P5), en vue d'accroître la transparence de ce processus, en particulier en ce qui concerne le volet consacré à la société civile de la conférence qui s'est tenue en janvier à Beijing. Alors que le Royaume-Uni reprend le flambeau de la coordination du processus P5, je m'engage à poursuivre sur cette voie au cours de l'année à venir, et nous examinerons attentivement la proposition du D[r] Williams. Nous nous réjouissons particulièrement de participer à la manifestation parallèle sur les doctrines nucléaires qui se tiendra en marge de la Conférence d'examen, comme l'a annoncé l'Ambassadeur Fu à New York. Je tiens également à rappeler l'importance de la vérification, comme l'ont souligné le D[r] Williams et M[me] Heimerback.

Monsieur le Président, je souhaitais toutefois intervenir pour préciser davantage les mesures nationales de transparence du Royaume-Uni, auxquelles le D[r] Williams a fait référence dans son exposé. Comme mentionné, le Royaume-Uni a présenté son projet de rapport national de mise en œuvre lors de la session du Comité préparatoire qui s'est tenue à New York au début de ce mois. Ce document consistait en une description détaillée des mesures nationales prises par le Royaume-Uni en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'exercice, mené conjointement par plusieurs ministères, a mobilisé des représentants du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, du Ministère de la défense et du Ministère des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle, ainsi que des organismes de réglementation nucléaire et d'autres agences. Il s'est appuyé sur le formulaire unique de notification approuvé par les États dotés d'armes nucléaires en 2013.

Nous avons présenté ce projet de rapport lors d'une manifestation parallèle tenue en marge de la réunion du Comité préparatoire et nous avons déjà mené une consultation avec la société civile britannique à ce sujet. Nous organiserons une nouvelle consultation à Wilton Park en septembre. C'est le début d'un processus. Nous souhaitions présenter un projet de rapport dès maintenant afin d'entamer une consultation qui durera un an et au cours de laquelle nous pourrons recueillir les avis des autres États et de la société civile. Au cours des manifestations que nous avons organisées, nous avons déjà recueilli des idées intéressantes sur ce que nous pourrions ajouter, et nous allons poursuivre notre réflexion pour savoir si nous pouvons le faire et, si ce n'est pas le cas, en expliquer les raisons. L'élaboration même de ce projet de rapport a représenté un travail considérable. À mon sens, cela démontre que nous prenons nos responsabilités à cet égard au sérieux. Je suis conscient qu'il s'agit également d'un travail de lecture et d'analyse considérable pour d'autres, c'est pourquoi nous devons en préciser la valeur.

Pourquoi consacrons-nous autant de temps et d'efforts à rendre compte de nos initiatives en matière de transparence ? La première réponse tient au fait que nous nous y sommes engagés. Les mesures 5, 20 et 21 du plan d'action de 2010 nous engagent tous explicitement à une plus grande transparence. Deuxièmement, parce que, comme le précise la mesure 5, cela contribue à accroître la confiance mutuelle non seulement entre les États dotés d'armes nucléaires, mais aussi entre les États non dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dotés. Cela est évidemment important pour toutes nos actions. Troisièmement, parce que la transparence est un principe fondamental du désarmement nucléaire, au même titre que l'irréversibilité et la vérifiabilité. En effet, comme l'a souligné l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement dans le document de travail présenté au Comité préparatoire, la transparence sous-tend les deux autres principes. Quatrièmement, parce que cela constitue un point de départ pour le dialogue, en fournissant les informations de base et en suscitant des questions et des explications sur nos capacités, nos doctrines et nos actions. Cinquièmement, à des fins de responsabilité. Nous devons nous montrer responsables envers les autres États parties et rendre compte de nos progrès par rapport aux engagements pris par le passé, mais nous avons aussi un devoir de responsabilité envers nos citoyens quant à la manière dont nous organisons notre défense nationale et dont nous respectons le système international fondé sur des règles. Enfin, je tiens à souligner, comme l'a dit M^me^ Wood, qu'il est de la responsabilité commune de tous les États, et pas uniquement des États dotés d'armes nucléaires, de promouvoir la transparence, y compris par la présentation de rapports. À ce titre, je salue les efforts que vient de mentionner l'Ambassadeur du Maroc.

Cependant, la transparence a bien entendu ses limites. Il existe parfois des raisons légitimes de ne pas partager certaines informations. Les risques de prolifération existent. La divulgation d'informations relatives à la sécurité nationale qui pourraient être utiles à des adversaires étatiques ou non étatiques comporte des risques. Notre position en matière de dissuasion comporte également un élément d'ambiguïté délibérée, lequel constitue une dimension importante de la dissuasion, comme nous en avons discuté la semaine dernière.

Pour élaborer notre rapport national, bien que nous ayons suivi le modèle commun de 2013 approuvé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, nous avons utilisé le modèle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement comme liste de vérification. La décision de ne pas inclure un point particulier était une décision délibérée, mais je suis d'accord avec M^me^ Wood sur le fait que nous pourrions utiliser nos rapports pour expliquer pourquoi nous ne pouvons pas dire certaines choses. Je terminerai par quelques questions.

La première est la suivante : comment concilier cohérence et exhaustivité ? La cohérence est importante à des fins de comparaison, à la fois entre les États et au sein des États sur la durée, mais les choses évoluent, notamment les questions sur lesquelles nous pourrions estimer qu'il est important de faire rapport ou les questions sur lesquelles les États non dotés d'armes nucléaires ou la société civile voudraient que nous fassions rapport. Il est donc important de trouver un juste équilibre entre la cohérence, la flexibilité et l'exhaustivité. Deuxièmement, quelles sont les attentes des États non dotés d'armes nucléaires en matière de transparence ? Quels sont les éléments que vous jugez essentiels et pourquoi ? Troisièmement, comment favoriser une plus grande transparence de la part des

États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ? Le Traité a instauré au fil du temps un dialogue approfondi sur la transparence, mais certains États ne relèvent bien entendu pas du Traité, et une plus grande transparence de leur part serait la bienvenue.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en soulignant une fois de plus la valeur de notre échange d'aujourd'hui et en réaffirmant notre engagement soutenu à l'égard de ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci Monsieur le Président, merci aux intervenants pour leur exposé. Monsieur le Président, ma délégation a préparé une déclaration mais avant de vous en livrer le contenu, je voudrais réagir aux propos des intervenants qui se sont exprimés avant nous ce matin. Pour être tout à fait franc et tout à fait honnête, Monsieur le Président, avant d'entrer dans cette salle, j'ignorais que la transparence nucléaire était un concours de beauté mais si c'est le cas, il faut s'y prêter, je pense, sérieusement et de façon systématique et informée. L'intervenante du King's College, que je remercie pour son exposé, a distribué les bons points et les bonnes notes, et n'en a donné aucun à mon pays. Je le regrette. Elle en a donné au Royaume-Uni, aux États-Unis. J'espère que je gagnerai le concours la prochaine fois mais j'encourage M^me^ Williams à lire, en particulier, le document qui est à la disposition des délégations, au fond de la salle, que nous avons distribué à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui fait 80 pages. C'est long. C'est en anglais donc c'est tout à fait accessible à tout le monde, et c'est une synthèse de tous les efforts de transparence que mon pays a produits ces dernières années, pas uniquement dans le cadre du Traité sur la non-prolifération d'ailleurs, qui est important bien sûr, mais à l'échelle parlementaire, dans le cadre de notre parlement national et dans d'autres enceintes comme cette Conférence du désarmement, qui est effectivement une plateforme utile pour informer la communauté internationale de nos efforts de désarmement nucléaire.

Ayant dit cela, je vais donc me livrer à ce concours de beauté puisqu'il faut le faire, et je vais vous en donner quelques éléments, vous dire où nous en sommes en termes de transparence nucléaire. Monsieur le Président, comme vous le savez, nous envisageons la transparence comme une composante clef de l'approche progressive du désarmement nucléaire et, plus généralement, de la mise en œuvre par les États de leurs obligations de non-prolifération.

Mon pays, la France, a fait plusieurs gestes inédits de transparence. Tout d'abord, en ce qui concerne les forces françaises, je me permets de souligner que mon pays est le premier État à avoir rendu public le nombre total, je souligne, total, et non limité à celui des armes stratégiques opérationnelles déployées, des armes détenues dans son arsenal nucléaire. Dans le discours qu'il a prononcé en 2015, le Président de la République, M. Hollande, a annoncé que l'arsenal français ne dépassait pas 300 armes nucléaires. La composition de cet arsenal a également été précisée : la France dispose de trois lots de 16 missiles portés par quatre sous-marins, et de 54 vecteurs air-sol moyenne portée améliorée (ASMPA). Elle n'a pas d'armes nucléaires en réserve. Les armes nucléaires françaises ne sont pas ciblées. En outre, tous les tirs spatiaux et les tirs de missiles balistiques font l'objet d'une prénotification dans le cadre du Code de conduite de La Haye.

Deuxième point. Comme vous le savez, la France promeut la transparence sur sa doctrine, qui est parfaitement claire et régulièrement et publiquement exposée par les autorités publiques, politiques, au plus haut niveau. Je vous renvoie ici au discours prononcé par ma délégation la semaine passée, à nouveau, lors de la séance informelle de la Conférence du désarmement consacrée à la dissuasion nucléaire. Outre notre action au niveau national, nous sommes très actifs dans la poursuite du dialogue stratégique au format « P5 » sur les doctrines, et je suis d'accord avec mon collègue britannique sur le rôle important qu'a joué la Chine dans cet effort lorsqu'elle coordonnait jusqu'au mois dernier, les travaux dans ce domaine. Ce dialogue bénéficie au groupe « P5 » lui-même, mais également aux États, et c'est là tout le sens de notre engagement auprès des pays qui participent à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement ou d'autres États non

dotés d'armes nucléaires avec lesquels nous estimons essentiel d'établir un dialogue de confiance. À ce titre, je remercie M^me^ Wood d'avoir présenté à nouveau les progrès enregistrés dans la coopération entre l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et le groupe « P5 », en particulier sur la question de la transparence nucléaire.

De manière générale, la transparence, y compris le dialogue sur les doctrines et postures nucléaires, peut fortement contribuer à la réduction des risques, en particulier ceux qui sont liés à l'usage intentionnel de l'arme nucléaire fondé sur des erreurs de jugement ou de calcul. C'est pourquoi nous continuerons de plaider pour l'approfondissement du dialogue sur ces sujets et la mise en place de mesures de confiance concrètes contribuant à la réduction des risques stratégiques. Nous souhaitons notamment que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération soit l'occasion d'un événement spécifique des autres États du groupe « P5 » sur les doctrines, qui participe de cet effort de transparence nucléaire.

Troisièmement, je voudrais signaler qu'il importe également de faire œuvre de transparence sur les mesures concrètes de désarmement. La France est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir démantelé de manière irréversible ses installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. En 2008 et 2009, elle a organisé plusieurs visites inédites sur les sites de Pierrelatte et Marcoule pour des représentants de la communauté diplomatique, des experts internationaux, des journalistes, afin que ces derniers puissent constater le démantèlement des usines de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes qu'abritaient ces deux sites. Des visites ont également été organisées pour les membres de la Conférence du désarmement en 2015, sur la base aérienne de Luxeuil, dans le cadre de la réduction d'un tiers de la composante nucléaire aéroportée, ainsi que sur le plateau d'Albion qui abritait la composante sol-sol que la France a également démantelée. De nouvelles visites seront organisées dans l'année à venir pour les collègues de la Conférence du désarmement. L'établissement de rapports participe des efforts de transparence des États. Lors du précédent cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération, mon pays avait assuré la coordination, au sein du groupe « P5 », des efforts entrepris afin de parvenir à une standardisation des rapports de ce groupe, conformément au Plan d'action de 2010. Les rapports du groupe « P5 » sont ainsi structurés de manière uniforme et comprennent des rubriques identiques couvrant les trois piliers du Traité et la France soumettra son rapport national sur sa mise en œuvre pour la conférence d'examen en 2020.

Monsieur le Président, nous participons activement aux différentes enceintes traitant de la vérification des armements nucléaires, qu'il s'agisse du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire ou bien du Groupe d'experts gouvernementaux, et je remercie la représentante norvégienne d'avoir présenté les résultats de ce groupe, qui a récemment terminé ses travaux et dont nous encourageons vivement le suivi. Dans le cadre de la phase 2 du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, aux côtés de l'Allemagne, nous nous sommes lancés dans l'organisation d'un exercice technique sur la vérification du désarmement. Cet exercice franco-allemand, appelé NuDiVe, pour *nuclear disarmament verification* (vérification du désarmement nucléaire), se déroulera fin septembre 2019 et rassemblera une vingtaine de participants d'une dizaine de nationalités, dans le centre de recherches de Jülich (Allemagne). L'exercice mettra en œuvre des procédures d'inspection permettant de s'assurer que des matières nucléaires n'ont pas pu être détournées lors du démantèlement d'une arme nucléaire. Il participera efficacement des efforts de la France en matière de transparence.

Pour conclure, je souhaite affirmer de nouveau combien une attitude exemplaire en matière de transparence, premièrement sur la doctrine, deuxième sur l'état des forces, et troisièmement sur les mesures de désarmement mises en œuvre, est essentielle et doit accompagner nos efforts à chaque étape d'un désarmement progressif vers la réalisation d'un monde sans armes nucléaires. Nous encourageons tous les États dotés d'armes nucléaires à faire le même effort de vérité et de transparence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions les trois intervenantes pour leurs réflexions avisées sur les questions liées à la transparence et à la vérification du désarmement nucléaire.

Lors de la séance plénière de la Conférence du désarmement qui s'est tenue le 26 mars et qui portait sur l'initiative des États-Unis intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » (ou « Initiative CEND » selon l'acronyme anglais), ma délégation a présenté sept points qui, selon nous, devraient faire partie intégrante de ces discussions. L'un d'entre aux concernait des mesures potentiellement susceptibles de renforcer la transparence et la confiance. Nous déclarions alors : « Le Pakistan estime que les mesures de confiance et de transparence devraient contribuer à renforcer la confiance entre les États de façon à les encourager à agir de manière significative dans le sens de la résolution des conflits. Les mesures de transparence et de confiance pourraient commencer par des étapes modestes qui conduiraient progressivement à des accords plus concrets sur la retenue, la prévention d'une course aux armements et la maîtrise des armements ».

Plusieurs régions du monde ont bénéficié de l'application de principes et de directives en matière de maîtrise des armements et élaboré des mesures de confiance et de transparence appropriées. Il convient de rappeler et de réitérer certains des principes fondamentaux pertinents arrêtés par l'ONU à cet égard, notamment le maintien de l'équilibre des capacités de défense des États au plus bas niveau d'armement et de forces militaires, la responsabilité particulière des États possédant les capacités militaires les plus importantes dans la promotion des accords de sécurité régionale, la sécurité non diminuée, et la recherche de mesures de désarmement de manière équitable et équilibrée.

Les mesures de confiance et de transparence ont, au fil des ans, tout particulièrement prouvé leur efficacité aux niveaux régional et sous-régional. Elles ont également une corrélation positive avec la paix et la sécurité internationales. Comme l'affirment les résolutions de l'Assemblée générale et les directives de la Commission du désarmement, les mesures de confiance au niveau régional doivent être adaptées aux spécificités de la région et consister, dans un premier temps, en des dispositions simples favorisant la transparence et la réduction des risques, permettant ainsi aux États concernés de mettre en œuvre, à terme, des mesures plus concrètes de maîtrise des armements et de désarmement.

Des mesures de transparence et de confiance convenues d'un commun accord peuvent contribuer à la mise en place de conditions favorables ; cependant, elles ne doivent pas devenir une fin en soi. Sur le long terme, ces mesures devraient également contribuer à la résolution des conflits. Toutefois, si les conflits continuent à s'envenimer au fil du temps, ces mesures risquent de perdre de leur efficacité.

Bien que les mesures de transparence puissent contribuer à instaurer un climat de confiance, une certaine confiance devrait déjà prévaloir entre les États pour que ceux-ci puissent s'accorder sur des mesures de transparence et de renforcement de la confiance. Le véritable défi consiste à trouver un juste équilibre entre ces deux considérations contradictoires. Ces mesures dépendent essentiellement de la volonté des États de nouer le dialogue.

Monsieur le Président, les mesures de transparence doivent également être mises en balance avec la nécessité de protéger les informations sensibles qui présentent un intérêt militaire et de sécurité nationale, et un impératif stratégique et opérationnel lié à une certaine ambiguïté délibérée, comme l'a fait remarquer à juste titre l'Ambassadeur du Royaume-Uni dans ses remarques.

Le Pakistan s'estime privilégié d'être à la tête d'initiatives sur les mesures de confiance à l'ONU depuis déjà plusieurs années. Son engagement en faveur de la transparence et des mesures de confiance se reflète concrètement dans les résolutions que le Pakistan présente chaque année à la Première Commission, dont une résolution sur les mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional.

Monsieur le Président, pour en venir à la question de la vérification du désarmement nucléaire, il va sans dire que la vérification constitue un élément essentiel et d'une importance capitale pour garantir le respect de tout futur accord sur le désarmement

nucléaire. La vérification est indispensable pour instaurer le climat de confiance nécessaire à la concrétisation et au maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le document final de consensus de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (1978) dispose ce qui suit :

[l]es accords dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements devraient prévoir des mesures de vérification adéquates jugées satisfaisantes par toutes les parties intéressées, de manière à créer la confiance nécessaire et à assurer le respect de ces mesures par toutes les parties. La nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord particulier dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature dudit accord. Les accords devraient prévoir la participation des parties, directement ou par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, au processus de vérification.

En 1988, la Commission du désarmement a adopté les Seize principes de vérification, dont l'un dispose qu'il « ne peut être porté de jugement sur le caractère adéquat, l'efficacité et l'acceptabilité de méthodes et d'arrangements précis visant à vérifier si les dispositions d'un accord de limitation des armements et de désarmement sont respectées, que dans le cadre dudit accord ».

Monsieur le Président, nous sommes d'avis qu'il est préférable d'aborder la question de la vérification du désarmement dans le cadre d'un régime conventionnel spécifique, et non d'une manière abstraite ou comme une fin en soi. La vérification doit être ancrée dans des traités bien précis.

Néanmoins, nous reconnaissons l'intérêt que présente l'exploration conceptuelle de cette question au sein d'un organe représentatif qui inclut toutes les parties prenantes concernées. Si l'instance la plus indiquée pour mener à bien ces travaux demeure la Conférence du désarmement, le Groupe d'experts gouvernementaux, composé de 25 membres et créé en application de la résolution 71/67 de l'Assemblée générale, a apporté une contribution de fond à ce sujet − une contribution particulièrement précieuse. Il s'agit du premier organe de ce type au sein de l'Organisation des Nations Unies à avoir été mandaté pour examiner expressément le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Celui-ci a permis de mieux cerner les défis liés à la vérification du désarmement nucléaire et de dégager certains principes qui devraient régir ce travail.

Dans son rapport de consensus, le Groupe a notamment conclu que « le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire sera déterminé au cas par cas dans le cadre de la négociation d'accords juridiquement contraignants portant sur la question du désarmement nucléaire ». Un expert pakistanais a joué un rôle actif au sein du Groupe et a apporté des contributions de fond à ses travaux. Nous avons pris acte avec satisfaction de l'adoption consensuelle du rapport du Groupe et félicitons la Norvège pour sa direction très compétente des travaux, notamment l'Ambassadeur Knut Langeland et son équipe, qui ont bénéficié de l'excellent soutien du Bureau des affaires de désarmement et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en particulier de M^me^ Silvia Mercogliano et de M. Wilfred Wan.

Enfin, Monsieur le Président, si nous pensons que la transparence, les mesures de confiance et une compréhension conceptuelle commune de la vérification du désarmement nucléaire peuvent contribuer à renforcer la confiance et à jeter les bases du désarmement nucléaire, nous estimons qu'elles ne doivent pas être considérées comme une condition préalable au lancement de travaux de fond sur cette question à la Conférence, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, le débat que vous présidez aujourd'hui porte sur la question de la transparence. Permettez-moi également de vous exposer les vues de notre délégation à ce sujet. Les discussions d'aujourd'hui devraient toutefois se dérouler dans le cadre du point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence.

La « transparence dans le domaine des armements » a été reconnue et approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que thème important dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement après la fin de la guerre froide. À l'époque, le climat de sécurité internationale marqué par l'affrontement militaire entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Pacte de Varsovie s'était considérablement amélioré, et la majorité des États membres de l'ONU espéraient de tout cœur que les superpuissances renonceraient à la mentalité de la guerre froide et prendraient des mesures concrètes pour renforcer la confiance mutuelle stratégique, faire progresser le désarmement nucléaire bilatéral et promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales.

La transparence n'est pas une fin en soi, mais un moyen de renforcer la confiance, d'éviter les erreurs de jugement et d'apaiser les tensions. Dans la mesure où le contexte national, les orientations stratégiques et les atouts des pays diffèrent considérablement, il n'existe pas, à l'évidence, de norme et d'exigence de transparence universellement applicables. La transparence est-elle bénéfique à la sécurité nationale ? Quel type de transparence peut réellement contribuer à améliorer la sécurité ? Chaque pays a des perspectives, des expériences et des positions différentes. La transparence est subordonnée à la condition que tous les pays établissent un cadre propice à la confiance mutuelle et au respect des préoccupations de sécurité de chacun, et qu'ils s'engagent à garantir la sécurité commune. Si nous ne garantissons pas ces conditions préalables, ou si nous les ignorons, la transparence ne sera qu'une démarche hypocrite et dénuée de sens, et deviendra un outil destiné à intimider les plus faibles.

Monsieur le Président, la transparence ne peut jamais exister seule, en vase clos. Elle est étroitement liée au contexte en matière de sécurité internationale et aux politiques de sécurité nationale. La sécurité internationale connaît aujourd'hui son plus grand bouleversement depuis la fin de la guerre froide. L'instabilité et l'incertitude ne cessent de croître, et l'hégémonie s'exprime sous de nouvelles formes, comme l'unilatéralisme et les tactiques d'intimidation. La logique de la guerre froide est de retour et elle constitue le fondement de la stratégie de sécurité d'un certain pays et des politiques qui s'y rapportent. Ce pays a fait passer son propre avantage stratégique et ses intérêts en matière de sécurité avant l'intégrité et les règles de la communauté internationale. Il ne cesse de violer les traités et mécanismes internationaux et de s'en retirer, ce qui a pour effet de renforcer ses capacités stratégiques offensives et défensives, d'exacerber les tensions, de favoriser une course aux armements et de compromettre la stabilité stratégique. Il est extrêmement ironique que la Conférence aborde la question de la transparence dans ces conditions, comme si rien ne se passait en dehors de cette instance.

Le climat actuel en matière de sécurité internationale est dominé par un sentiment d'insécurité. Les États-Unis, en particulier, répètent sans cesse que d'autres pays sont, pour eux, une source d'insécurité. Cela est véritablement déconcertant. J'aimerais sincèrement que les décideurs politiques et les personnes dotées d'une vision et d'une influence dans ce domaine aux États-Unis puissent envisager le contexte de sécurité de leur propre pays sous un autre angle. Si vous considérez de nombreux pays comme vos ennemis, vous vous créez effectivement des ennemis, alors que les pays concernés n'avaient sans doute aucune intention de devenir vos ennemis. Cette situation rappelle le Don Quichotte de Cervantes, armé jusqu'aux dents et se battant contre des moulins à vent. Avec une telle attitude, la stratégie de sécurité nationale elle-même constitue une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai présenté un exposé détaillé sur la stratégie nucléaire de mon pays, ainsi que sur sa position et ses propositions en matière de maîtrise des armes nucléaires et d'autres questions. Si j'ai agi de la sorte, c'est parce que, depuis un certain temps, les États-Unis ne cessent de proférer des accusations au sujet du développement légitime et justifié de la défense nationale de mon pays, affirmant que la Chine devrait se joindre aux accords de maîtrise des armements conclus entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Le lendemain de mon intervention, un haut fonctionnaire du gouvernement américain a une nouvelle fois déclaré publiquement que la Chine ne faisait pas preuve de suffisamment de transparence sur des questions telles que la modernisation de ses forces nucléaires, ce qui amenait les États-Unis à s'interroger sur les intentions de

mon pays concernant le développement de son arsenal nucléaire. Il s'agit là d'un exemple classique de projection de sa propre logique sur autrui. Je saisis cette occasion pour rappeler que la Chine n'est pas les États-Unis et qu'elle ne deviendra pas les États-Unis ; la politique qu'elle poursuit est différente de la stratégie et de la politique nucléaires des États-Unis. Les accusations portées par les États-Unis à l'encontre de la Chine sont dénuées de fondement. Les États-Unis se servent d'autres pays comme prétexte pour se soustraire à leurs propres responsabilités internationales. La tenue de négociations trilatérales sur la maîtrise des armements entre la Chine, les États-Unis et la Fédération de Russie ne se justifie d'aucune façon, et la Chine n'y participera jamais.

La Chine a toujours estimé que la transparence des intentions et des politiques constituait la plus efficace et la plus authentique des transparences. La stratégie et la politique nucléaires de notre pays sont les plus transparentes parmi les États dotés d'armes nucléaires. Comme je l'ai expliqué dans mon discours de la semaine dernière, la Chine est fermement engagée dans le développement pacifique et poursuit une stratégie nucléaire de légitime défense. Notre pays s'est engagé sans condition à ne pas être le premier à recourir aux armes nucléaires et à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et dans des zones dénucléarisées. Dans le cadre de sa stratégie, la Chine n'a jamais poursuivi de programme occulte, et aucun pays ne sera menacé par les armes nucléaires de notre pays.

Monsieur le Président, la Chine soutient que la transparence nucléaire doit obéir au principe fondamental d'une sécurité non diminuée pour tous. Elle doit prendre pleinement en considération le climat de sécurité auquel tous les pays sont confrontés et être mise en œuvre par tous les pays sur une base volontaire, en fonction de leurs circonstances nationales. Les pays doivent tenir pleinement compte des différences qui existent dans leurs stratégies et leurs forces nucléaires respectives et accepter que le niveau et la portée de leur transparence divergent. Sur la base de ces principes, la Chine continuera à prendre les mesures qui s'imposent dans le domaine de la transparence nucléaire, notamment en encourageant fortement le dialogue entre les cinq États dotés d'armes nucléaires sur la sécurité stratégique et leurs politiques et stratégies nucléaires respectives, ainsi qu'en y participant activement. Elle encouragera toutes les parties à faire preuve d'objectivité quant aux intentions stratégiques de chacun, en évitant les malentendus et les erreurs d'appréciation, en renforçant la confiance mutuelle stratégique et en garantissant la sécurité pour tous. Dans le climat de sécurité internationale actuel, il est primordial que les cinq États dotés d'armes nucléaires privilégient la coordination entre les grandes puissances plutôt que la concurrence, et la coopération bénéfique à tous plutôt qu'un jeu à somme nulle, afin de promouvoir véritablement la paix et la stabilité dans le monde. Nous espérons que les pays concernés se joindront à la Chine dans cette entreprise.

Lors de la troisième session du Comité préparatoire de la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue récemment, la Chine a de nouveau présenté son rapport national sur la mise en œuvre du Traité. Celui-ci a exposé de manière exhaustive les politiques, propositions et mesures concrètes du pays dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la transparence nucléaire. Le rapport et le texte intégral des déclarations que j'ai faites à la Conférence cette semaine et la semaine dernière seront publiés sur le site Internet de la délégation chinoise à Genève. Nous invitons toutes les parties à prendre connaissance de ces textes afin de mieux saisir notre position.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur de Chine pour ses remarques très instructives sur la transparence. Avant de donner la parole à l'orateur suivant sur ma liste, j'aimerais donner à nos intervenantes l'occasion de répondre à certains commentaires. D[r] Williams, souhaitez-vous intervenir ?

M[me] Williams (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour donner suite aux propos de l'Ambassadeur de Chine − la manière dont chacun choisira de faire preuve de transparence sera évidemment différente. Pour moi, la transparence est plus un buffet qu'un menu dégustation. Vous n'êtes pas obligé de tout essayer ; vous pouvez choisir. L'Ambassadeur du Royaume-Uni a formulé une observation très intéressante supposant que les États ne choisiront pas le menu dégustation au complet. Ils opéreront des choix spécifiques. Il pourrait leur être utile de se montrer transparents quant à l'absence de

transparence et d'expliquer pourquoi certaines questions ne peuvent tout simplement pas être abordées. Cette démarche pourrait éventuellement consister à dissiper les inquiétudes de certains pays en matière de sécurité. Je serais particulièrement curieuse de voir comment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pourraient intégrer cela dans leur processus et si les formulaires de notification permettraient d'exploiter cette possibilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Dr Williams. Madame Wood, souhaitez-vous prendre la parole ?

Mme Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie. J'aime les buffets. Mais je pense que cette discussion est le signe que le dialogue a réellement commencé à la Conférence du désarmement. Il s'agit d'un point que nous avons développé plus avant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De très bonnes idées ont été émises par les intervenantes. Il nous appartient maintenant d'en choisir quelques-unes et de voir si nous pouvons en concrétiser certaines dans le cadre de la Conférence. C'est le début d'un dialogue.

Je me félicite des déclarations de la France et du Royaume-Uni ainsi que de celles de la Chine et du Maroc, et salue les échanges d'informations qui ont eu lieu. Je remercie la Chine pour ses explications concernant le point inscrit à l'ordre du jour de la Conférence. Je partage l'avis selon lequel la transparence n'est absolument pas une question isolée, c'est pourquoi il est si important que nous en discutions. Nous constatons aujourd'hui qu'il existe effectivement des points de vue très divergents sur la manière d'aborder la transparence. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de faire avancer cette question dans le cadre de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Madame Wood. Madame Heimerback, souhaitez-vous faire un commentaire ?

Mme Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie également pour les aimables paroles adressées au Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Nous croyons en ce travail. Je voudrais simplement saisir cette occasion pour encourager les États membres à participer concrètement aux travaux que nous mènerons à New York et à la Première Commission à l'automne. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous tous à cette occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Madame Heimerback. Je reviens maintenant à la liste des orateurs. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, chers collègues, la Conférence du désarmement a acquis une grande expérience dans l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la « Transparence dans le domaine des armements », notamment au cours des années 1990. Par exemple, entre 1992 et 1994, la Conférence disposait d'un Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements et, en 1998, le coordonnateur spécial a mené des discussions de fond en la matière. Des débats constructifs sur le sujet ont eu lieu entre 2013 et 2015. Ces derniers temps, cependant, les délégations ont rarement abordé la question et elle n'a été discutée que de manière ponctuelle, même si, de notre point de vue, la transparence en tant que telle mérite d'être repensée dans le contexte actuel de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Je constate que le sujet de la réunion d'aujourd'hui, tel qu'annoncé par la présidence des États-Unis d'Amérique, est beaucoup plus vaste que le point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence, comme en témoignent les exposés que nous avons entendus. À cet égard, je tiens à remercier les orateurs pour leurs déclarations de fond.

De mon côté, je souhaite vous faire part d'un certain nombre de réflexions. Il convient tout d'abord de noter que les mesures volontaires de transparence constituent l'une des principales méthodes éprouvées pour favoriser une meilleure compréhension des positions des États, qu'elles contribuent à la formulation d'actions communes pour faire face aux menaces et défis contemporains pour la sécurité régionale et internationale, et qu'elles fournissent des garanties supplémentaires concernant le respect des accords sur la

maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive.

Toutefois, je me garderais bien d'affirmer que la transparence et les mesures de confiance jouent un rôle essentiel dans la maîtrise des armements et la non-prolifération des armes de destruction massive, même si ce point a été largement débattu ces dernières années. Nous ne cherchons pas à minimiser le rôle de la transparence et de la confiance. Au contraire, nous pensons que, dans diverses combinaisons et sous différentes formes, elles peuvent contribuer de manière considérable à apaiser les tensions et à prévenir les conflits. Toutefois, nous demandons que leur faisabilité et leur efficacité, qui dépendent d'un large éventail de facteurs, soient évaluées de manière nuancée.

L'exemple le plus éloquent des mesures de transparence actuellement mises en œuvre est sans doute le Registre des armes classiques, dans le cadre duquel les États fournissent chaque année des informations sur les transferts d'armes légères et de petit calibre et d'autres informations connexes. Les effets positifs de cette mesure de transparence sont évidents.

Bien entendu, nous connaissons des exemples d'instruments juridiquement contraignants en vertu desquels des mesures volontaires sont convenues et mises en œuvre. Ceux-ci ne sont pas des mécanismes de vérification traditionnels, mais ils renforcent néanmoins la confiance quant au respect, par les parties, des obligations qui leur incombent. L'exemple le plus marquant est la Convention sur les armes biologiques. Son régime de mesures de confiance en vigueur, qui repose sur la communication annuelle d'informations sur les installations et programmes biologiques nationaux, contribue à améliorer l'ouverture entre les parties à la Convention. Il est toutefois évident qu'il ne donne pas la certitude absolue que la Convention est respectée. Et, bien évidemment, la mise en œuvre de mesures de confiance ne dispense pas d'aborder la question essentielle de l'élaboration d'un mécanisme de vérification fiable concernant les objectifs de la Convention.

En outre, la transparence nécessite généralement l'échange d'informations ou la fourniture de données susceptibles d'être sensibles et bien souvent confidentielles. Une question légitime se pose alors sur la manière de protéger ces informations contre toute divulgation. Cet aspect de la non-prolifération doit être pris en considération dès lors que des mesures visant à améliorer l'ouverture sont mises en œuvre. Ce ne sont pas les exemples qui manquent. Je mentionnerai simplement l'initiative débattue de longue date dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques ou plus précisément de son Protocole II modifié, visant à créer une base de données sur les engins explosifs improvisés. Les informations qui y seraient contenues permettraient de faire face à la menace de ces objets mortels. Cependant, la concrétisation de ce projet est entravée par la crainte, y compris dans nos rangs, que des utilisateurs non autorisés, notamment des organisations terroristes, puissent accéder à la base de données.

Il convient donc d'admettre que les possibilités de mise en œuvre des mesures de transparence sont assez limitées. Leur portée est encore plus limitée lorsqu'il s'agit de désarmement nucléaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous montrons prudents vis-à-vis du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

Je tiens à mettre les choses au clair : nous demeurons convaincus que le rétablissement d'un climat de coopération constructive au sein de la communauté du Traité sur la non-prolifération permettrait de dégager plus facilement des compromis mutuellement acceptables en vue de la Conférence d'examen de 2020 et contribuerait à préserver l'intégrité du Traité et à renforcer son régime.

La Russie informe régulièrement la communauté internationale des mesures qu'elle prend pour réduire et limiter les armes nucléaires, y compris dans le cadre du Traité, à la Conférence et au sein d'autres instances internationales. Depuis 2014, dans le cadre du processus d'examen du Traité, la Russie, à l'instar des autres États dotés d'armes nucléaires, soumet régulièrement des rapports nationaux élaborés selon le modèle unique approuvé. Les formulaires uniques de notification convenus demeurent tout à fait pertinents et n'ont pas besoin d'être adaptés.

Dans ce contexte, je tiens également à mentionner les échanges de vues réguliers sur les doctrines nucléaires qui sont menés entre les cinq États dotés d'armes nucléaires, une démarche qui doit certainement être considérée comme un effort, déployé par les participants à ces événements, pour éviter les interprétations erronées du rôle des armes nucléaires dans leur planification militaire, et ce, au travers d'un débat ouvert entre experts.

Il faut toutefois reconnaître que, dans l'écrasante majorité des cas, les mesures de transparence et de confiance ne peuvent jouer qu'un rôle complémentaire, étant donné qu'elles sont de nature volontaire et que leur efficacité est relativement limitée.

Or, dans un domaine aussi sensible que la sécurité nationale, il serait pour le moins irresponsable de s'en remettre exclusivement à la bonne volonté d'un autre État ou à un quelconque engagement sur l'honneur. Des garanties juridiques claires sont nécessaires. C'est pourquoi le droit international relatif à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive est essentiellement fondé sur des traités. En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble clairement défini d'obligations et de mécanismes de vérification connexes, qui ont été convenus par les parties dans le cadre des accords et conventions applicables.

Notre approche en matière de vérification est bien connue. Les procédures de contrôle et de vérification ne peuvent être envisagées indépendamment des accords particuliers de réduction et de limitation des armements et doivent être alignées sur l'objet et la portée des restrictions ou des interdictions énoncés dans ceux-ci.

Cette conclusion ne tombe pas du ciel, mais se fonde plutôt sur l'expérience très concrète que la Russie a acquise dans le processus de mise en œuvre des mécanismes de vérification des traités de maîtrise des armements, y compris ceux relatifs au désarmement nucléaire.

Il y a lieu de rappeler que la vérification du désarmement nucléaire a trait à un sujet extrêmement sensible et que des risques importants de prolifération existent. C'est pourquoi les contrôleurs auxiliaires qui ne sont pas parties aux accords pertinents ne devraient pas être associés aux activités de vérification, d'autant plus que ces inspecteurs sont susceptibles d'être des représentants d'États non dotés d'armes nucléaires ou d'acteurs non étatiques, ce qui serait en contradiction directe avec le Traité sur la non-prolifération. Il serait inacceptable que les mesures de vérification portent atteinte au régime de non-prolifération nucléaire, notamment par la diffusion des connaissances et des technologies pertinentes.

Dans ce cas, la transparence n'est manifestement pas de mise. Comme indiqué dans les conclusions du récent rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, les mesures de confiance ont uniquement pour vocation de compléter les mesures de vérification convenues par les parties à l'accord concerné.

En conclusion, je tiens à souligner que l'applicabilité et l'efficacité des mesures de transparence ne sont pas imperméables à la conjoncture politique ni à l'évaluation subjective, par les États, des efforts déployés par d'autres pays pour répondre aux questions ou aux préoccupations relatives au respect de leurs obligations dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Je me contenterai de mentionner deux incidents significatifs à cet égard. Le premier concerne la volonté du gouvernement syrien de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur toutes les questions liées au dossier chimique syrien et l'ouverture dont il a fait preuve depuis l'adhésion de Damas à la Convention sur les armes chimiques. Cependant, pour d'obscures raisons, les pays occidentaux interprètent cette volonté non pas comme un élément en faveur de la Syrie, mais bien comme un élément qui lui est défavorable. En outre, un seul argument est essentiellement avancé, à savoir que le régime prétendument « criminel » de Bachar Al-Assad n'est pas digne de confiance. Cette position a déjà eu pour conséquence de provoquer une scission au sein de ce qui était autrefois l'organisation de désarmement la plus efficace qui soit. La Fédération de Russie a souligné à maintes reprises qu'elle était opposée à ce type d'approche destructrice injustifiée pour résoudre les problèmes dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Le second exemple est très récent. Au travers d'une campagne de propagande active, les États-Unis ont tenté de persuader la communauté internationale que la Russie était responsable de la fragilisation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. C'est pour cette raison qu'un dossier a été présenté sur le nouveau missile russe 9M729, qui, soit dit en passant, n'a jamais relevé du champ d'application du Traité en raison de ses caractéristiques tactiques et techniques. Afin de dissiper les inquiétudes américaines, nous avons opté pour une transparence inédite et organisé une démonstration du missile en direct, accompagnée d'une présentation détaillée de son équipement. Cependant, les États-Unis et leurs plus proches alliés, convaincus de leur bon droit, ont tout simplement fait fi de notre transparence. En conséquence, le 2 août 2019, un Traité constituant une pierre angulaire de la sécurité européenne cessera d'exister à la suite d'un caprice des États-Unis d'Amérique.

Par conséquent, la politisation de la transparence dans le cadre d'accords particuliers a une incidence majeure sur la question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Le prochain pays sur ma liste est la République islamique d'Iran.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous avons toujours du mal à comprendre la finalité et l'utilité globale des débats d'experts alors même que les États membres attendent avec impatience un programme de travail réalisable pour 2019. Cette pratique ne semble pas favoriser un quelconque fléchissement qui ferait sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Au contraire, elle a même parfois donné lieu à des discussions inutiles et fallacieuses. Lors de la séance plénière informelle de la semaine dernière, par exemple, l'un des intervenants des États-Unis a évoqué l'Iran dans le contexte de la dissuasion nucléaire, comme si l'Iran possédait des armes nucléaires. Il est aberrant que de nombreuses délégations aient été désorientées quant à la notion de dissuasion nucléaire.

De manière générale, des questions telles que la dissuasion nucléaire et la transparence ne devraient pas se substituer au mandat unique de cette instance, qui est consacré à la négociation d'instruments juridiquement contraignants. Par conséquent, ma délégation ne saurait accepter le contenu du débat d'experts, ni la manière dont il se déroule. Ces processus de délibération devraient se tenir à un moment et dans un lieu qui leur sont propres, sachant que, comme je l'ai dit à la séance plénière de la semaine dernière, nous craignons que l'introduction de concepts et de notions inappropriés et déroutants dans les travaux de la Conférence ne soit contre-productive, fallacieuse et lourde de conséquences.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé aujourd'hui cette séance sur la transparence et la vérification et, comme d'autres orateurs avant moi, je remercie les intervenantes pour leurs excellents exposés.

Il reste un peu moins de douze mois avant la Conférence d'examen de 2020, et c'est pourquoi il est primordial que nous progressions sur les questions nucléaires dans le laps de temps qui nous reste. L'un des moyens d'y parvenir pourrait consister à progresser dans le domaine de la transparence et du renforcement de la confiance entre les États. Oui, certains diront que le climat actuel de sécurité internationale n'est pas particulièrement propice aux progrès. J'en conviens. La situation internationale en matière de sécurité n'est pas particulièrement réjouissante à certains égards. Dans ces circonstances, il est toutefois plus important que jamais de progresser dans un domaine tel que la transparence, et je pense que nous avons tous un intérêt particulier à y parvenir, puisque la transparence, comme l'ont dit plusieurs orateurs, est essentielle pour instaurer la confiance et réduire les risques, et elle permet de limiter les risques liés aux erreurs de calcul. Dans le même temps, la transparence ne se substitue pas au désarmement. Il est inutile de rappeler que le désarmement est la question centrale dont nous sommes saisis ici à la Conférence du désarmement.

Très concrètement, Monsieur le Président, nous pensons qu'il est possible et souhaitable de réaliser davantage de progrès, comme l'ont souligné plusieurs intervenants, tant parmi les experts que parmi les membres de la Conférence. Je ne répéterai pas ce que ma très chère collègue, Vanessa Wood, a déclaré à propos de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, mais je tiens à faire observer que les États dotés d'armes nucléaires font preuve de niveaux de transparence variés en ce qui concerne les doctrines. D'une part, nous nous félicitons vivement de la transparence accrue résultant du processus engagé, sous la présidence chinoise, par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et nous sommes certains que cette tendance se poursuivra sous la présidence britannique. Toutefois, il serait également souhaitable d'accroître les échanges entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés. Nous attendons avec impatience la concrétisation de certaines des idées avancées pour renforcer la transparence en ce qui concerne les doctrines.

Monsieur le Président, la vérification est également l'un des domaines dans lesquels nous avons fait des progrès. Les efforts de l'Allemagne se concentrent sur deux axes. L'un de ces axes a déjà été évoqué par l'Ambassadeur de France. Dans le cadre du partenariat national pour la vérification du désarmement, nous avons mis l'accent sur les questions techniques et, de concert avec nos partenaires et amis français, nous organiserons un exercice de vérification en septembre. Des invitations à cet effet seront envoyées prochainement. Deuxièmement, nous nous réjouissons que le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, qui s'est penché sur une multitude d'aspects, soit finalement parvenu, lors de sa troisième et dernière réunion, à mettre en évidence le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire et à adopter un document final.

Selon nous, le document aurait pu être davantage détaillé et plus précis, mais nous comprenons qu'il existe des limites à ce que le Groupe peut accomplir, en particulier parce qu'il est impossible de négliger les avantages que présente le débat sur la vérification dans le contexte spécifique du traité de désarmement. L'Allemagne a participé activement aux travaux de ce Groupe, notamment en présentant un document de travail sur les éléments structurels de la vérification du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de nous donner l'occasion d'aborder de manière aussi interactive les questions essentielles de la transparence et de la vérification au sein de la Conférence du désarmement. Les divergences sont nombreuses, c'est pourquoi un dialogue interactif est d'autant plus nécessaire.

Premièrement, en ce qui concerne l'importance de la transparence mutuelle, je pense que, même si elle est secondaire, la transparence est le fondement de très nombreuses questions, y compris le travail sur le désarmement nucléaire dans un esprit de coopération collective. La raison en est que les armes nucléaires reposent sur la doctrine de la dissuasion. C'est pourquoi nous abordons la dissuasion sous différents angles. Dans le même temps, pour parvenir au désarmement nucléaire, nous devons déterminer où en sont les États dotés d'armes nucléaires et les autres États détenteurs d'armes nucléaires dans leur réflexion, car les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires sont trop graves pour que l'on y ait recours. Voilà pourquoi l'élimination totale des armes nucléaires est notre objectif commun. La transparence peut nous permettre de discuter de civilité et de respect mutuel et de mener des discussions factuelles. Bien que les faits soient perçus différemment selon les parties, nous croyons sincèrement aux faits que chaque État doté d'armes nucléaires est en mesure de nous fournir. J'insiste donc sur l'importance de la transparence.

Deuxièmement, je souhaiterais évoquer la question de l'attitude. Il existe sans aucun doute une notion de sensibilité, et nous devons tenir compte de la sensibilité des informations, tant en ce qui concerne la transparence que la vérification. Cependant, ce qui intéresse réellement les États non dotés d'armes nucléaires, ce sont les raisons pour lesquelles vous ne divulguez pas ces informations sensibles. Le « pourquoi » est très

important, et il tient à l'attitude des États non dotés d'armes nucléaires et au sérieux avec lequel ils souhaitent s'engager dans ce domaine. Nous savons que c'est parfois le problème des États dotés d'armes nucléaires ; cela peut se comprendre. C'est le genre de réaction que j'ai eu sur des questions liées à la vérification, à la dissuasion nucléaire et aux positions nucléaires. L'attitude des États dotés d'armes nucléaires est donc ce que nous respectons vraiment. Une autre composante de cette attitude est la nature interactive du débat. Nous n'avons pas une idée très précise de ce que vous faites, mais lorsque des explications sont données et que nous avons des questions tout à fait légitimes à poser, nous attendons de vous que vous répondiez à ces questions d'une manière sincère et très convaincante, même si votre réponse n'est pas nécessairement détaillée.

Le troisième point que je voudrais aborder est l'importance de la transparence dans le contexte de l'atténuation des risques. En ce sens, la déclaration du Groupe des Sept sur la non-prolifération et le désarmement, qui concerne la réduction des risques stratégiques, comporte de nombreux points qui ont été débattus au sein de la Conférence et d'autres instances. J'espère sincèrement que les autres États dotés d'armes nucléaires n'appartenant pas au Groupe des Sept ou à l'ancien Groupe des Huit et d'autres pays adhèrent à ce concept, pas nécessairement sur le fond mais au moins comme un point de départ pouvant servir de base solide tant pour la transparence que pour l'atténuation des risques.

Je souhaite réagir à la remarque de l'Ambassadeur du Royaume-Uni concernant les attentes des États non dotés d'armes nucléaires à l'égard de ce processus. Le document de 80 pages publié par la France contient de nombreuses informations, et la Chine a produit un volume considérable de documents. Le site Internet de la Russie est relativement informatif, tout comme celui des États-Unis. Nous avons accès à de nombreuses sources d'information sur Internet ou nous en obtenons lors de réunions, mais le plus important est de connaître vos intentions. Les États non dotés d'armes nucléaires devraient pouvoir réagir à vos documents ou rapports. Vous devez comprendre notre position sur le fait que l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement devrait, par exemple, présenter une position commune pour évaluer ou étayer votre rapport d'une manière qui se justifie dans le contexte de la non-prolifération ou de la Conférence. Les États non dotés d'armes nucléaires devraient envisager sérieusement de répondre aux rapports des États dotés d'armes nucléaires. En ce sens, M^me^ Wood a soulevé un point important. Une liste de vérification est un élément essentiel, mais il convient de préciser en quoi cela consiste. Certaines listes de vérification ne sont pas réellement prises en considération sur papier, mais cela peut se comprendre. Parfois, ces points ont effectivement été soulevés par les États dotés d'armes nucléaires − nous ne savons pas vraiment. Mais les listes de vérification comportent parfois trop peu de points essentiels que les États dotés d'armes nucléaires pourraient vouloir aborder. Tel est le caractère interactif de cette question.

Enfin, l'engagement et la préparation revêtent une grande importance, et je souhaiterais que les États dotés d'armes nucléaires envisagent d'élaborer un document avant la manifestation parallèle qui se tiendra en marge de la Conférence d'examen de 2020, afin que nous puissions préparer notre réponse à l'avance. Nous apprécierions que ces éléments soient précisés à l'avance ou que nous soyons informés des informations dont nous devons prendre connaissance avant la tenue de la manifestation parallèle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement pour la tenue de ces discussions. Je tiens également à remercier les intervenantes pour les excellents exposés qu'elles ont présentés aujourd'hui.

Je souhaite préciser que, grâce en grande partie à l'expérience de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui travaille en toute transparence et sur la base d'une vérification mutuelle entre voisins dans le domaine des matières nucléaires, le Brésil s'est trouvé dans une position favorable pour participer et contribuer à des initiatives telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, un partenariat auquel nous attachons de l'importance bien qu'il s'agisse d'une enceinte de discussion restreinte pour mener un dialogue aussi fondamental. Il va de soi que le Partenariat obtiendrait de meilleurs résultats, garantirait une meilleure

représentation et jouirait d'une plus grande légitimité s'il existait dans un format véritablement multilatéral, de préférence au sein du système des Nations Unies.

Le Brésil a participé avec enthousiasme aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, convoqué conformément à la résolution 71/67 de l'Assemblée générale, et je suis heureux que M^me^ Heimerback ait évoqué le Groupe dans le cadre des discussions menées aujourd'hui sur la transparence. Dans le cadre des travaux du Groupe, le Brésil a présenté un document de travail proposant la création d'un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire, mandaté par la Conférence du désarmement et fonctionnant sur la base de son règlement intérieur. Bien que cette idée ait reçu un accueil extrêmement favorable au sein du Groupe, une situation de consensus moins un n'a pas permis au Groupe d'approuver expressément une recommandation visant à poursuivre dans cette voie. Je me réjouis toutefois des propos de M^me^ Heimerback, qui a indiqué que la Norvège pourrait poursuivre ses efforts sur cette question dans le cadre de la Première Commission à l'Assemblée générale, ce qui pourrait nous donner l'occasion de poursuivre l'examen de cette idée et de la proposition formulée par le Brésil.

Cette proposition de groupe est fondée sur le principe que tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, ont tout intérêt à ce que des discussions et des négociations sur le désarmement nucléaire soient menées et à ce que la vérification de l'application soit effectuée, et sur le fait qu'ils ont le droit d'y participer pleinement. À l'instar du Groupe d'experts scientifiques créé aux fins du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires il y a de nombreuses années, qui s'est réuni pendant une vingtaine d'années dans le cadre de la Conférence avant l'ouverture des négociations sur le Traité, le groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire proposé par le Brésil serait de nature strictement technique, il serait établi pour une durée déterminée et sa composition serait équitable. Il pourrait se pencher sur les technologies et les méthodologies permettant de mener des recherches sur les techniques d'inspection et de les développer. Le groupe pourrait effectuer des recherches pertinentes et explorer différents scénarios de vérification, sans préjudice de la position de tout État ou du contenu de tout traité global futur ou existant sur le désarmement nucléaire, tout en respectant les principes de non-discrimination, de non-prolifération et l'équilibre entre la crédibilité et la sensibilité des informations. Afin de dissiper les inquiétudes exprimées lors des discussions au sein du Groupe d'experts gouvernementaux concernant l'accès des États non dotés d'armes nucléaires à des informations confidentielles, le Brésil a proposé une vérification fondée sur le concept d'informations peu propices à la prolifération.

De nombreux États semblent convenir que le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, créé en vertu de la résolution 71/259 de l'Assemblée générale, est parvenu aux limites des travaux techniques préparatoires sur la vérification de l'application d'un traité sur les matières fissiles. Il ne reste désormais qu'à entamer les négociations sur un tel traité, lorsque les États parties y consentiront. La création d'un groupe tel que celui proposé par le Brésil serait donc le moyen le plus viable et le plus efficace pour poursuivre la dynamique amorcée par les discussions techniques sur un traité sur les matières fissiles.

En outre, un groupe d'experts scientifiques et techniques sur la vérification du désarmement nucléaire garantirait que les futures négociations ne se limitent pas à la non-prolifération des matières fissiles, mais qu'elles portent également sur des méthodes, des mécanismes et des procédures d'inspection techniquement solides en vue d'un désarmement nucléaire au sens large, conformément aux obligations énoncées à l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement de m'avoir donné l'occasion de vous présenter certains éléments de la proposition faite par le Brésil en ce qui concerne la vérification du désarmement nucléaire, qui est très étroitement liée au sujet de la transparence que vous avez introduit aujourd'hui au sein de cet organe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Si tel n'est pas le cas, je

vais donner la parole au Représentant du Kazakhstan, qui est le seul et unique orateur inscrit sur la liste au titre des questions diverses.

M. Baissuanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Comme c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence et à vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président, le Kazakhstan partage les vives préoccupations qui sont régulièrement exprimées ici, dans la Salle du Conseil, et ailleurs au sujet de l'inaction de la Conférence du désarmement et de son incapacité à engager des négociations sur l'un quelconque de ses points de l'ordre du jour au cours des vingt dernières années. Nous réaffirmons notre détermination à reprendre sans délai les négociations à la Conférence du désarmement. Nous ne doutons pas que l'accomplissement de progrès tangibles en matière de désarmement multilatéral et de renforcement des régimes internationaux de limitation des armements et de non-prolifération n'est possible que dans le cadre des mécanismes multilatéraux de désarmement existants, en particulier à la Conférence du désarmement.

Compte tenu des priorités des États membres en matière de sécurité nationale, nous engageons les États qui participent aux travaux de la Conférence à afficher leur volonté politique en vue de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré et complet et de reprendre les travaux de fond sur les points clefs de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, nous réaffirmons notre attachement à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement. Partie intégrante du dispositif de l'ONU chargé des questions de désarmement, la Conférence a contribué de manière tangible et concrète au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toute tentative de politisation des travaux de la Conférence est inacceptable. Les États membres de la Conférence doivent faire tout leur possible pour s'abstenir de tout acte de nature à aviver davantage les tensions existantes et à consolider l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous demandons instamment à tous les États membres de la Conférence de redoubler d'efforts pour sortir de la stagnation et de reprendre les travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Kazakhstan de sa déclaration. Avant de conclure, nos intervenantes souhaitent-elles prendre la parole pour formuler un éventuel dernier commentaire ? Cela ne semble pas être le cas. Je vois que la Représentante permanente adjointe du Pérou demande la parole.

M^me^ Masana García (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je dois faire une déclaration au nom d'un groupe de pays. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États suivants : l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay et le Pérou (membres du Groupe de Lima). Nos gouvernements souhaitent exprimer ce qui suit : (1) nous ne reconnaissons pas le régime de Nicolás Maduro à la tête de la République bolivarienne du Venezuela, dans la mesure où il est le fruit d'une élection qui n'a pas respecté les garanties et les normes internationales d'un processus libre, équitable, transparent et démocratique ; (2) les gouvernements du Groupe de Lima reconnaissent et soutiennent M. Juan Guaidó en tant que Président du Venezuela en vertu de sa Constitution ; (3) nous réaffirmons notre respect du Règlement intérieur de la Conférence, en particulier du paragraphe 9, qui dispose que la présidence de la Conférence est assurée à tour de rôle selon l'ordre alphabétique anglais de la liste des membres ; (4) nonobstant ce qui précède, nous ne reconnaissons pas une présidence de la République bolivarienne du Venezuela exercée par des représentants du régime illégitime de Nicolás Maduro et, dans ce cas précis, nous ne participerons pas aux travaux de la Conférence qui se tiendront entre le 27 mai et le 23 juin 2019.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Pérou pour la déclaration qu'elle a faite au nom du Groupe de Lima. À titre national, les États-Unis partagent les vues exprimées par la Représentante du Pérou au nom du Groupe de Lima. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur, vous avez la parole.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je prends la parole en ma qualité de représentant légitime d'un gouvernement élu à l'issue d'un suffrage populaire direct, universel et secret. Plus de six millions de Vénézuéliens et de Vénézuéliennes ont voté pour le Président Nicolás Maduro Moros. La délégation vénézuélienne déplore vivement le comportement irrespectueux affiché par la délégation américaine, qui profite de sa position de présidente de la Conférence. Le Groupe autoproclamé de Lima n'est pas un interlocuteur politique sérieux ou crédible ; il s'agit d'un groupe minoritaire de pays qui se sont associés dans le seul but d'attaquer et de blesser un pays frère de leur propre région. Le recours aux débats de la Conférence pour aborder des questions de portée nationale qui ne relèvent pas de son ordre du jour ne sert qu'à prolonger l'impasse dans laquelle se trouve cet organe. Au lieu de favoriser les progrès dans la négociation d'un programme de travail, la délégation américaine et d'autres laquais tentent de se servir de la Conférence pour s'ingérer dans nos affaires intérieures.

La communauté internationale a conscience du caractère suprémaciste, terroriste, xénophobe et raciste du gouvernement de Donald Trump, lequel a menacé de lancer une invasion militaire contre la patrie de Simón Bolívar. Fort heureusement, cette menace a été écartée par la grande majorité des pays épris de paix qui composent l'Organisation des Nations Unies. Le comportement illégal et anti-diplomatique de la délégation américaine, et de certaines autres, vise à souiller non seulement notre pays mais aussi la majorité des délégations ici présentes, qui souhaitent sincèrement, et en toute bonne foi, sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.

Chers amis et diplomates épris de paix, la présidence de la délégation américaine a échoué. Elle a manqué au devoir qui lui incombe conformément au Règlement intérieur de la Conférence. Elle n'a pas obtenu l'expulsion du Venezuela de cette instance et n'empêchera pas la République bolivarienne du Venezuela d'assurer la présidence de la Conférence. Le gouvernement démocratique de Nicolás Maduro Moros est reconnu par la grande majorité des pays du monde et par le Secrétaire général, António Guterres.

La République bolivarienne du Venezuela assurera la présidence de la Conférence du 27 mai au 23 juin 2019 et adoptera une approche résolument constructive, inclusive et respectueuse.

M^me^ Plath (États-Unis d'Amérique) prend la présidence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de Cuba.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Dans la mesure où un point qui n'a absolument aucun rapport avec l'ordre du jour de la Conférence a de nouveau été soulevé dans cette instance, nous nous voyons dans l'obligation d'exposer la position de Cuba sur ces questions. Il y a quelques heures à peine, une déclaration de la dix-huitième réunion de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique − Traité de commerce des peuples, qui regroupe 11 pays de notre région, a été adoptée à La Havane. Les ministres et chefs de délégation présents ont exprimé leur inquiétude face à la recrudescence des agressions dirigées contre notre continent et aux actions qui portent atteinte à la paix et à la sécurité régionales, en particulier les menaces de recours à la force contre la République bolivarienne du Venezuela, lesquelles représentent un danger pour la paix régionale, en contradiction avec les préceptes énoncés dans la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, signée par les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris ceux qui s'étaient précédemment exprimés lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane les 28 et 29 janvier 2014.

À cet égard, permettez-moi de préciser que nous nous opposons fermement à toute tentative de pervertir les travaux de la Conférence et d'entraver, sous des prétextes fallacieux, la réalisation de ses objectifs en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous condamnons toute manœuvre tendant à justifier la violation des principes du règlement pacifique des différends, de l'interdiction du recours à la force et de la menace de son utilisation, ainsi que du respect de l'autodétermination, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Non seulement notre délégation réaffirme son soutien au Président constitutionnel du Venezuela, Nicolás Maduro Moro, ainsi qu'à la révolution bolivarienne et chaviste et à l'union civilo-militaire de son peuple, mais elle assure également la distinguée délégation du Venezuela, et son Ambassadeur, de sa coopération et de son soutien sans réserve dans l'exercice de ses fonctions à la présidence de la Conférence, en tant que pays attaché à la paix et au désarmement et opposé aux agressions et à la guerre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref. Premièrement, nous condamnons fermement toute tentative d'utiliser la Conférence du désarmement pour régler des différends politiques entre États. Cette pratique risque de renforcer les divisions entre les délégations, ce qui pourrait perturber complètement les travaux de la Conférence et entraîner l'échec de la séance actuelle.

Deuxièmement, la légitimité de l'actuelle délégation officielle du Venezuela et de ses représentants à la Conférence est incontestable et ne peut être remise en question. La légitimité de la présidence vénézuélienne, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence, ne fait, elle non plus, aucun doute.

Troisièmement, la décision d'un État étranger de reconnaître une certaine personne en tant que dirigeant d'un autre pays ne confère aucune légitimité à cette personne ni à ses représentants. Telle est la position de la Fédération de Russie. Nous demandons qu'elle soit prise en considération.

Quatrièmement, je tiens à m'associer à la déclaration du Kazakhstan, qui a appelé les délégations à s'abstenir de toute action susceptible de nuire aux travaux de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Ma délégation est profondément préoccupée par la tendance croissante de certains pays à abuser de cette instance à des fins politiques. Nous avons été témoins à plusieurs reprises de tentatives extrêmement politisées visant à transformer la Conférence du désarmement en une plateforme destinée à porter des accusations politiques contre certains de ses membres et à s'ingérer dans les affaires intérieures de différents pays. Aujourd'hui, nous avons assisté à une nouvelle tentative politique visant à priver un État membre de l'ONU à part entière de sa représentation légitime auprès des Nations Unies.

Ces pratiques, qui sont contraires au Règlement intérieur de la Conférence, ne feront qu'exacerber les divisions et les antagonismes entre les membres de la Conférence, sapant ainsi les travaux que nous entreprenons pour trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis longtemps. Nous engageons donc tous les États membres à s'abstenir de toute action qui pourrait nuire aux efforts que nous déployons pour reprendre les travaux de fond de la Conférence ou qui risqueraient de compromettre ses travaux.

En ce qui concerne la question du Venezuela, ma délégation condamne toutes les tentatives menées par certains pays pour destituer le Président légitimement élu du Venezuela et s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays, car elles constituent un déni de justice internationale et une violation flagrante du droit international. Ma délégation s'oppose également fermement à toute tentative visant à priver les représentants du Venezuela de leurs droits légitimes de représenter leur pays auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Madame la Présidente. Ma délégation se réjouit de voir le Venezuela assumer la présidence de la

Conférence du désarmement et coopérera pleinement avec ce dernier dans l'exercice de ses fonctions, en vue de faire progresser les travaux de la Conférence.

Ma délégation tient à mettre en garde contre les tentatives de politisation de la Conférence du désarmement, dans la mesure où de telles actions génèrent des problèmes supplémentaires et favorisent un climat de tension contre-productif. Ma délégation condamne également toute ingérence dans les affaires intérieures du Venezuela et considère qu'un tel comportement constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le fait de soulever des questions qui ne relèvent ni de la compétence ni du mandat de la Conférence ne fera en aucun cas avancer ses travaux. Au contraire, cela ne fera que prolonger l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence depuis plus de deux décennies et exacerbera les tensions au sein de celle-ci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Ma délégation estime que les questions de nature politique n'ont pas leur place dans les discussions que nous menons ici à la Conférence du désarmement. Si ces questions devaient être abordées dans le cadre de la Conférence, la délégation iranienne ne participerait pas à ces discussions. Nous ne sommes pas ici pour juger les autres pays. La Conférence doit rester un organe chargé spécifiquement du désarmement nucléaire, et non un organe politique unilatéral appliquant une politique de deux poids, deux mesures. J'encourage vivement les autres États membres à se conformer pleinement au règlement intérieur et à respecter la présidence du Venezuela.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Madame la Présidente. La délégation chinoise partage l'avis des délégations russe, cubaine et autres. J'ai déjà exposé la position chinoise à de nombreuses reprises cette année dans le cadre de la Conférence. La Chine estime que les travaux de la Conférence ne doivent pas faire l'objet d'une politisation sans lien avec son ordre du jour. L'égalité des droits de tous les membres de la Conférence doit être pleinement respectée. La délégation chinoise espère que la Conférence pourra mener à bien ses travaux dans des conditions normales au cours des quatre semaines à venir, et elle participera aux travaux de la Conférence de manière positive et constructive ces prochaines semaines.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. L'Inde a demandé la parole pour rappeler son engagement de longue date en faveur des objectifs et des buts de la Conférence du désarmement et pour souligner les efforts qu'elle déploie pour atteindre ces objectifs. La communauté internationale nourrit de grandes attentes à l'égard de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation et de conclusion d'instruments de désarmement.

Dans ce contexte, l'Inde a salué et appuyé divers efforts, notamment la création du groupe de travail sur la voie à suivre et des organes subsidiaires l'année dernière. L'Inde demeure attachée à l'adoption d'un programme de travail pour la négociation d'instruments juridiquement contraignants sur les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, et elle œuvre activement avec les autres États membres à la réalisation de cet objectif. Il est regrettable qu'en dépit de nos efforts soutenus, y compris ceux consentis par les présidences successives, la Conférence n'ait pas été en mesure de convenir d'un programme de travail cette année.

Il est nécessaire de redynamiser la Conférence et de recentrer les efforts sur les travaux de fond. Ce faisant, nous devons respecter strictement le règlement intérieur, y compris le principe du consensus. Il est important de se garder de toute tentative de politiser la Conférence et les institutions associées, y compris la présidence. Nous ne pouvons pas nous permettre d'aborder des questions extrinsèques sans rapport avec nos travaux de fond, car cela ne ferait que compromettre les efforts de cet auguste organe ainsi

que les principes du multilatéralisme qui nous sont si chers. Dans ce contexte, nous souhaitons également rappeler la déclaration faite par un groupe d'États membres à cet effet au début de cette année.

Nous espérons sincèrement que la Conférence sera en mesure de faire avancer ses travaux de fond afin de s'acquitter de son mandat fondamental en entamant rapidement des négociations. Parmi les questions centrales, la plus mûre pour les négociations est celle relative à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, comme l'ont souligné plusieurs délégations. Cependant, celle-ci a également pâti de considérations extrinsèques non pertinentes. L'Inde appuie sans réserve la négociation d'un tel traité dans le cadre de la Conférence sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y figure, et réitère son appel en faveur de l'ouverture rapide de ces négociations.

Madame la Présidente, ma délégation réaffirme son soutien aux efforts que vous déployez pour mener à bien les travaux de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente. Nous nous associons à la déclaration qui a été faite précédemment par le Représentant du Kazakhstan. Nous tenons à souligner qu'en tant que partie intégrante du mécanisme de désarmement de l'ONU, la Conférence du désarmement a, par le passé, apporté une contribution concrète et significative au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle demeure un forum privilégié pour procéder à un échange de vues sur un large éventail de questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Nous invitons les États membres à respecter le mandat et la présidence de la Conférence. Toute tentative de politisation de l'institution de la présidence de la Conférence est inacceptable et doit être rejetée.

Par conséquent, les membres de la Conférence doivent faire tout leur possible pour s'abstenir de tout acte de nature à aviver davantage les tensions existantes et à consolider l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Un principe fondateur de la démocratie constitutionnelle sud-africaine qui nous est très cher est le respect de l'État de droit. Nous sommes dès lors vivement préoccupés par ce qui constitue une tentative manifeste, au Venezuela, de contourner le mécanisme juridique constitutionnel qui régit les élections dans ce pays. Nous estimons que tout grief ou différend doit être résolu de manière pacifique dans le cadre des mécanismes et processus applicables prévus par la Constitution du Venezuela et son droit électoral, sans influence extérieure. Il s'agit là d'une norme et même d'une pratique exemplaire dans toutes les démocraties qui souscrivent à l'État de droit.

Je tiens à souligner que l'Afrique du Sud est fermement opposée à toute tentative visant à opérer un changement indu ou anticonstitutionnel de gouvernement au Venezuela. Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait offrir un cadre propice au dialogue et à la coopération afin de pallier les défis et les difficultés auxquels est confronté le peuple vénézuélien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Viet Nam.

M. Duong Chi Dung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Je tiens tout d'abord à remercier les collègues qui nous ont précédés et à m'associer aux vues qu'ils viennent d'exprimer. Nous souscrivons aux appels lancés par le Représentant du Kazakhstan. En tant que membres de la Conférence du désarmement, il est important que nous nous concentrions sur nos travaux, que nous menions des discussions et que nous élaborions un programme de travail, ce dernier étant un point essentiel.

Le Viet Nam s'est également engagé à participer aux travaux de la Conférence au titre de son mandat et tient à participer à d'autres efforts en ce sens. Nous regrettons qu'une fois de plus, des questions politisées aient été soulevées dans le cadre de la Conférence, provoquant la détérioration du climat de coopération.

Ma délégation invite les États membres à s'abstenir de pratiques malsaines qui pourraient nuire à la légitimité de la Conférence. Elle estime que le fait de soulever des questions sans rapport avec l'ordre du jour de la Conférence entravera les travaux de celle-ci. Elle s'oppose à toute action inadaptée qui pourrait nuire à la Conférence et la plonger dans la tourmente. Nous exhortons les États membres à respecter les principes fondamentaux du droit international et ceux inscrits dans la Charte des Nations Unies en matière de souveraineté nationale et de non-ingérence, tout en préservant le principe du consensus et les principes fondamentaux auxquels la Conférence doit la légitimité et le succès dont elle a bénéficié au cours des dernières décennies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration, Monsieur. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Nicaragua.

M. Morales Dávila (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente. Ma délégation est attachée aux objectifs de la Conférence. À cet égard, nous appuyons la future présidence du Venezuela. Nous regrettons les tentatives de politisation de cet organe, qui revêt une grande importance dans le domaine du désarmement international au service de la paix. À cet égard, nous assurons le Venezuela de notre soutien constructif dans le cadre de sa présidence, conformément au droit international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration, Monsieur. Je donne maintenant la parole au Représentant du Cameroun.

M. Awoumou (Cameroun) : Merci, Madame la Présidente. Dans un contexte global qui est marqué par la montée des tensions multiformes, ce qui rend nécessaire et urgente la redynamisation de la Conférence du désarmement, le Cameroun considère qu'il n'est pas opportun d'assembler davantage les perspectives de la Conférence. Le Cameroun demeure très attaché aux principes et aux règles du droit international, de la Charte de l'ONU et surtout au Règlement intérieur de la Conférence. Par conséquent, le Cameroun, en sa qualité de futur coordonnateur du Groupe des 21, promet sa totale collaboration au futur Président de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration. La liste des orateurs semble avoir été épuisée et nous sommes arrivés au terme de notre séance plénière de ce jour.

Permettez-moi d'ajouter, à titre national et à la lumière des déclarations fermes faites en fin de séance, que ma délégation est intimement et fondamentalement convaincue que toutes les discussions diplomatiques − et je l'ai déjà dit − menées dans toute instance multilatérale sont en réalité des discussions politiques de par leur nature même, et nous continuerons à saisir ces occasions pour faire avancer les questions qui présentent un intérêt collectif pour nous tous. Malheureusement, ce n'est pas la politisation de la Conférence du désarmement qui menace sa crédibilité, mais la volonté et la position des États membres qui participent quotidiennement aux travaux de cette instance.

À cet égard, permettez-moi également de souligner que les États-Unis s'associent à la déclaration du Groupe de Lima. Nous ne reconnaissons pas la légitimité des anciens membres du régime Maduro présents parmi nous aujourd'hui, mais nous nous réjouissons de collaborer à l'avenir avec une délégation qui représentera le Gouvernement légitimement élu du Venezuela.

Avant de conclure, je tiens à remercier tous les États membres pour le soutien qu'ils ont apporté à notre présidence et pour les échanges substantiels et francs menés sur les différents sujets abordés, notamment aujourd'hui sur la transparence. Je tiens également à remercier les fonctionnaires des services de conférence et les interprètes pour leur soutien et, bien entendu, les États-Unis remercient le secrétariat de la Conférence du désarmement pour tout le travail qu'il accomplit à l'appui de cette organisation. Son dévouement et son professionnalisme méritent d'être salués − nous vous remercions pour votre soutien. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 55.